Parc naturel régional des Alpilles

# RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025

Parc naturel régional des Alpilles
Une autre vie s'invente ici

© Commune d'Eyguières

**Rapport d'activité 2025 du Parc naturel régional des Alpilles**
**2 boulevard Marceau, 13210 Saint-Rémy-de-Provence**
Directeur de la publication : Jean Mangion, Président. Directrice de la rédaction : Nathalie Sautter, Directrice. Rédaction : Parc des Alpilles. Conception / Impression : DELAVEGA Création, Aubagne - Tirage : 200 exemplaires sur papier certifié FSC. Crédit photos : PNRA sauf mention. Couverture : Florine Tournier - Page 2 : Commune de Maussane-les-Alpilles - Dernière de couverture : Michèle Sanchez

# sommaire


**P.6**
**Le territoire du Parc naturel régional**

**P.8**
**Le budget 2025**

**P.10**
**La gouvernance**

**P.12**
**Bilan du réseau des Parcs de Provence-Alpes-Côte d'Azur**

**P.13**
**Les actions menées en 2025**

# éditos

Chers lecteurs,

Nous avons le plaisir de vous présenter cette nouvelle édition du Rapport d'activité du Parc naturel régional des Alpilles, que j'ai l'honneur de présider depuis maintenant 11 ans.
Après une année 2024 marquée par la célébration de notre nouvelle Charte et par une période de transition pour le Parc, 2025 a retrouvé un rythme soutenu, avec la poursuite de nos missions et le déploiement de nombreux projets. Grâce au soutien financier de nos partenaires, à l'investissement de l'équipe du Parc et à l'engagement des élus à nos côtés, de beaux projets ont vu le jour.

Parmi eux, la création et le balisage de nouveaux itinéraires Gravel et VTT dans le massif, avec le soutien de LEADER Pays d'Arles, ou encore le projet « A TAVOLA ! » qui associe agriculture, sciences et prospective pour imaginer l'agriculture et l'alimentation de demain dans les Alpilles et le Luberon, dans le cadre du programme ÉRABLE porté par l'État.
À une échelle plus large, le Parc des Alpilles s'est également fortement investi dans les travaux du réseau des Parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur. Il a notamment porté une étude régionale sur les Solutions Fondées sur la Nature, afin d'identifier comment nos territoires peuvent s'appuyer sur leurs écosystèmes pour mieux faire face aux effets du changement climatique. Le réseau travaille également à la réalisation d'un kit d'outils pratiques à destination des élus, pour les accompagner face aux risques et aux enjeux de qualité de vie liés au changement climatique.

Bien sûr, le Parc poursuit parallèlement ses missions de fond au bénéfice du territoire et de ses communes : travaux forestiers de prévention du risque incendie, surveillance estivale du massif, gestion de la Réserve naturelle régionale de l'Ilon, animation des sites Natura 2000 ou encore accompagnement des communes et des acteurs locaux sur les projets d'urbanisme.
Toutes ces actions poursuivent un même objectif : préserver ce qui fait la richesse et l'identité des Alpilles tout en préparant notre territoire aux défis de demain.
Le rôle du Parc, c'est aussi transmettre, sensibiliser et faire vivre le territoire. L'édition 2025 des Rendez-vous du Parc a ainsi proposé de nouvelles animations, notamment avec la contribution des bénéficiaires de la marque Valeurs Parc naturel régional, qui a accueilli en 2025 ses deux premiers domaines viticoles. Le Grand Pique-nique du Parc a, quant à lui, adopté une nouvelle formule en s'associant à la commune de Lamanon pour une journée festive et gourmande autour du site troglodytique de Calès, à l'occasion de sa réouverture au public.
Au fil de ces pages, vous découvrirez bien d'autres actions qui témoignent de la diversité des missions du Parc et de l'engagement de celles et ceux qui œuvrent chaque jour pour les Alpilles.

Je vous invite à parcourir ce rapport pour découvrir les autres temps forts de l'année 2025 et vous en souhaite une bonne lecture.

**Jean MANGION**
Président du Parc naturel régional des Alpilles
Maire de Saint-Étienne du Grès

Territoire emblématique de notre région, le Parc naturel régional des Alpilles conjugue des paysages remarquables, une biodiversité exceptionnelle et un patrimoine vivant, qu'il nous appartient de préserver et de transmettre.

En 2025, le Parc a poursuivi des actions concrètes pour protéger cet équilibre. À Mouriès, la renaturation du site de Vaudoret redonne toute sa place à la nature sur un espace autrefois dégradé, tout en associant les élèves et les acteurs locaux à sa restauration.
Dans le même temps, la Garde régionale forestière a assuré une présence quotidienne dans les massifs durant l'été. En allant à la rencontre des visiteurs, elle contribue directement à prévenir le risque incendie, à faire connaître la réglementation et à protéger les espaces naturels des Alpilles.

Aux côtés du Parc et des communes, la Région Sud soutient ces démarches qui associent protection de la biodiversité, prévention des risques et sensibilisation de tous. Ensemble, nous agissons pour préserver les Alpilles et permettre à chacun de continuer à vivre, travailler et profiter durablement de ce territoire exceptionnel.

François de CANSON
Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Président de la Communauté de communes
Méditerranée Porte des Maures

Les Alpilles incarnent une Provence authentique, façonnée par des siècles d'histoire humaine et naturelle. Un territoire d'exception que le Département est fier de soutenir et de défendre, aux côtés des communes membres et de l'ensemble des partenaires du Syndicat mixte.

Ce rapport d'activité témoigne de la vitalité d'un projet collectif : concilier la préservation d'un patrimoine naturel, paysager et culturel remarquable avec le développement économique et agricole d'un territoire vivant, habité, aimé.

Le Parc naturel régional des Alpilles n'est pas un espace sous cloche. Il est un laboratoire de l'action publique territoriale, où innovation et concertation répondent aux grands défis de notre temps : changement climatique, pression foncière sur les terres arables, fréquentation touristique croissante qu'il nous faut maîtriser pour mieux protéger cet écrin provençal.

Le Département prend toute sa part dans ce combat pour la préservation de l'environnement et continuera à être un partenaire fiable au service du Parc et de ses habitants. Les Alpilles sont un bien précieux qui nous oblige. Continuons ensemble à en être les gardiens éclairés, pour les générations qui nous succéderont.

Martine VASSAL
Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence
1ère Vice-présidente de « Départements de France »

## 17 communes

Arles, Aureille, Les Baux-de-Provence, Eygalières, Eyguières, Fontvieille, Lamanon, Mas-Blanc des Alpilles, Maussane-les-Alpilles, Mouriès, Orgon, Le Paradou, Saint-Étienne du Grès, Saint-Rémy-de-Provence, Saint-Martin de Crau, Sénas, Tarascon

## 1 région

Provence-Alpes-Côte d'Azur

## 1 département

Bouches-du-Rhône

## 3 villes-portes*

Arles, Tarascon
et Saint-Martin de Crau

*dont seule une partie du territoire communal est incluse dans le Parc

## 4 EPCI

Communauté de communes
Vallée des Baux-Alpilles,
Communauté d'agglomération
Arles-Crau-Camargue-Montagnette,
Terre de Provence agglomération,
Métropole Aix-Marseille-Provence

## 51 000 hectares

## 47 680 habitants*

* Population légale 2020 (calcul SIT PNR PACA)

# Le budget 2025

**Le budget du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Alpilles obéit aux règles de la comptabilité publique. Il est décomposé en deux sections : Fonctionnement et Investissement.**

☛ *Pour en savoir plus : Danielle Gerlier, responsable administratif et financier raf@parc-alpilles.fr*

## Fonctionnement

> Les dépenses de fonctionnement :

En 2025, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 2 028 217 €, retrouvant un niveau proche de celui de 2023 après une année 2024 marquée par une activité financière plus soutenue. Les charges de personnel représentent 67 % des dépenses, mais diminuent en valeur par rapport à 2024. Elles comprennent près de 249 000 € consacrés à des postes directement liés aux programmes d'actions. Avec les dépenses opérationnelles, plus de 554 000 € ont ainsi été mobilisés pour la mise en œuvre des projets du Parc.

> Les recettes de fonctionnement :

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 2 329 269 € en 2025. Elles reposent sur les cotisations statutaires des membres du Syndicat mixte, la dotation annuelle d'ingénierie de l'État ainsi que sur les subventions et participations mobilisées pour les programmes d'actions. Ces financements sur projets représentent plus de 820 000 €, témoignant de la capacité du Parc à fédérer ses partenaires et à mobiliser des ressources au service du territoire.

### Dépenses

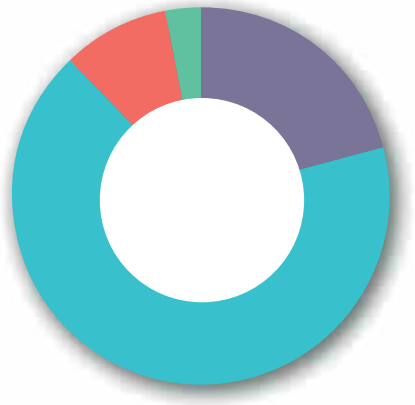

- Charges de personnel et frais assimilés **67%**
- Programme d'actions **21%**
- Autres charges de gestion courante, financières et exceptionnelles **9%**
- Amortissements **3%**

### Recettes

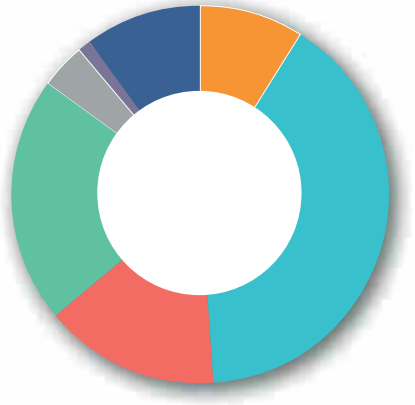

- Région **40%**
- Communes membres **21%**
- Département **15%**
- Europe **10%**
- État **9%**
- EPCI **4%**
- Autres recettes **1%**
  (Marques Valeurs Parc, régie de recette, etc.)

## Cotisations
(fonctionnement général)

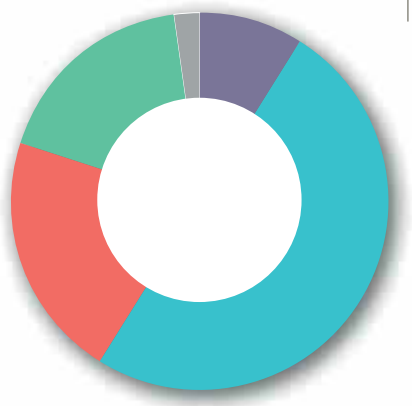

- Région **50%**
- Département **21%**
- Communes membres **18%**
- État **9%**
- EPCI **2%**

## Participations dont dotation annuelle d'ingénierie de l'État
(programme d'actions)

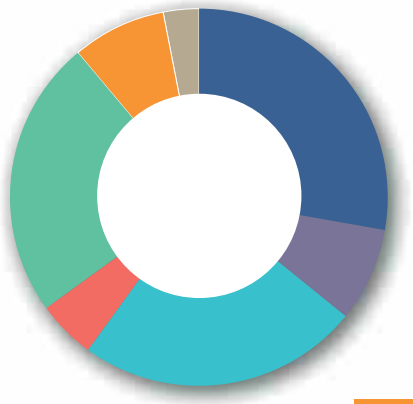

- Europe **28%**
- Région **24%**
- Communes membres **24%**
- Département **5%**
- EPCI **8%**
- État **8%**
- Autres recettes **3%** (Marques Valeurs Parc, régie de recette, etc.)

# Investissement

### > Les dépenses d'investissement :

En 2025, les dépenses d'investissement s'élèvent à 517 287 €, contre 628 289 € en 2024, soit une diminution de près de 18 %. Cette évolution s'explique notamment par la baisse du remboursement des emprunts et des acquisitions d'équipements. Dans le même temps, les immobilisations en cours progressent et représentent 55 % des dépenses, traduisant la poursuite des travaux forestiers du PMPFCI.

### > Les recettes d'investissement :

En 2025, les recettes d'investissement restent principalement constituées de subventions et de participations mobilisées auprès des partenaires du Parc. La part des financements affectés au PMPFCI diminue par rapport à 2024, année marquée par d'importants versements liés aux travaux forestiers. Les recettes se répartissent davantage entre plusieurs opérations, notamment l'aménagement de sites écotouristiques, la renaturation du site du Vaudoret, la restauration des zones humides et les équipements de la Maison du Parc.

## Dépenses

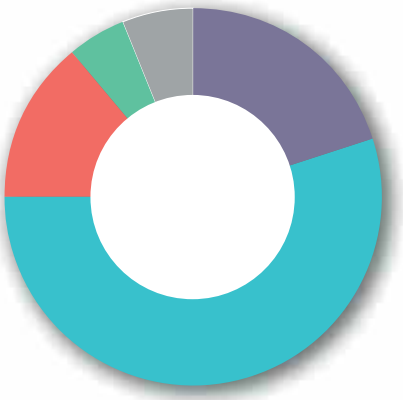

- Immobilisations en cours **55%**
- Immobilisations corporelles **20%** (Aménagements et équipements)
- Convention de mandat **14%** Remodelage Site du Vaudoret - Belvédère N-Dame du Château
- Immobilisations incorporelles **6%** (Frais d'études, concessions et droits similaires)
- Remboursement d'emprunts **5%**

## Recettes

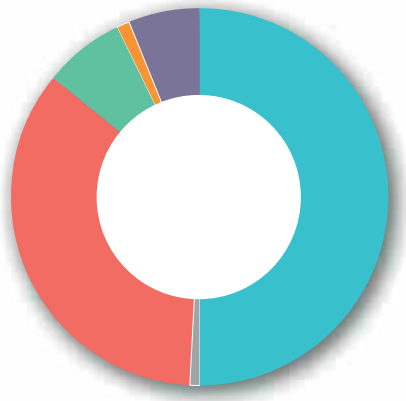

- PMPFCI **50%**
- Aménagements et sites écotouristiques **35%**
- Renaturation du site Vaudoret **7%**
- Maison du Parc **6%**
- Restauration de zones humides **1%**
- Nichoirs à Rolliers **1%**

# vie institutionnelle

Conférence des maires des Alpilles

## Les délibérations du Comité syndical

En 2025, le Comité syndical du Parc naturel régional des Alpilles s'est réuni à six reprises (les 6 février, 27 mars, 22 mai, 15 juillet, 30 septembre et 25 novembre), et a adopté 85 délibérations.

☛ Retrouvez l'ensemble des délibérations sur :
www.parc-alpilles.fr/deliberations

## Les temps forts de l'année 2025

**Une première Conférence des maires**
Pour la première fois, les maires des communes du Parc se sont réunis à l'invitation du Président Jean Mangion dans le cadre de la Conférence des maires, nouvelle instance inscrite dans les statuts du Parc lors du renouvellement de la Charte, le 31 mars 2025. Un temps privilégié pour échanger sur les enjeux communs, partager les expériences et renforcer la coopération entre les communes des Alpilles.

**Le Sanctuaire des Abeilles aux Baux-de-Provence**
Le 11 avril a été inauguré aux Baux-de-Provence le Sanctuaire des Abeilles, œuvre de Yannick Lemesle née d'un mécénat local, en collaboration avec la commune et le Parc. À la croisée de l'art et de la biodiversité, cette œuvre entomologique pérenne offre aux abeilles sauvages des espaces de nidification tout en invitant le public à les observer et à mieux comprendre leur rôle essentiel.

**Le Conseil scientifique et technique mobilisé**
Le Conseil scientifique et technique du Parc, présidé par Philip Roche, directeur de recherche à l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement, s'est réuni le 29 avril 2025. Ses 18 chercheurs pluridisciplinaires ont notamment échangé sur le loup, le brûlage dirigé et les Solutions Fondées sur la Nature, afin d'éclairer les actions du Parc.

Inauguration
du Sanctuaire des abeilles

Séminaire d'équipe à Eygalières

**Beauchamp retrouve ses habitants**
Le 23 mai, le Parc s'est associé à la Ville d'Arles pour la journée « Redécouvrir Beauchamp », organisée autour de ce vaste espace naturel dont une partie appartient au périmètre du Parc. Balades naturalistes, ateliers, activités de plein air et animations ont permis aux Arlésiens de redécouvrir les richesses de ce site de 115 hectares, appelé à être davantage ouvert et valorisé auprès du public.

**Un premier séminaire pour l'équipe du Parc**
Le 22 septembre, les agents se sont retrouvés pour un premier séminaire d'équipe, autour d'une question : « Que pouvons-nous améliorer aujourd'hui pour mieux travailler ensemble ? » Cette journée a ouvert une démarche collective autour de l'organisation et des relations de travail, prolongée par des ateliers thématiques et l'élaboration du règlement intérieur du Parc.

## Le Parc engagé dans le réseau régional des espaces naturels protégés

En 2025, le Parc a poursuivi son implication au sein du RREN, Réseau régional des espaces naturels protégés. Il a participé aux Universités du réseau, les 9 et 10 octobre à Porquerolles, ainsi qu'à son Assemblée plénière du 10 décembre. Le Parc s'est également investi dans le groupe de travail chargé de l'organisation des Universités, temps privilégié d'échanges et de partage d'expériences entre gestionnaires d'espaces naturels protégés.

# Bilan 2025 du Réseau des Parcs naturels régionaux de la Région Sud

## Agir ensemble face au changement climatique

En 2025, le Parc naturel régional des Alpilles a poursuivi son implication active dans le réseau des neuf Parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur, présidé par Jean Mangion, président du Parc des Alpilles. Parmi les nombreux sujets portés collectivement, l'adaptation et l'atténuation du changement climatique, enjeu transversal des chartes des Parcs, ont particulièrement mobilisé le réseau.

Deux assemblées générales du réseau se sont tenues en 2025, les 12 février et 5 novembre, réunissant les présidents et directeurs des Parcs en présence de la Région Sud. Ces temps d'échange ont permis de partager les actualités du réseau et de définir les projets communs.

**Valoriser les solutions déjà à l'œuvre**

En partenariat avec le GREC-SUD et la Région Sud, les Parcs ont contribué à alimenter la plateforme régionale CACSUD, destinée à partager des expériences concrètes d'adaptation et d'atténuation du changement climatique.

Le Parc des Alpilles a produit une dizaine de fiches valorisant des actions conduites sur son territoire : Observatoire citoyen de l'eau des Alpilles (OCEA), restauration des zones humides, Charte forestière de territoire, zones d'accélération des énergies renouvelables ou encore végétalisation des cours d'école.

L'objectif : partager les expériences, favoriser leur essaimage et montrer que des solutions concrètes sont déjà mises en œuvre dans les territoires. Infos : https://cacsud.grec-sud.fr/

**« Ma commune et le climat » : des outils pour les élus**

Les neuf Parcs ont également engagé la réalisation d'un kit climat à destination des élus, conçu pour les aider à comprendre, expliquer et accompagner les politiques locales d'adaptation et d'atténuation.

Risques incendie, sécheresse et canicules, désimperméabilisation des sols, nature en ville ou encore mouvements de terrain : des fiches synthétiques présenteront pour chaque enjeu les problématiques, les bénéfices à agir, des exemples d'actions et les ressources mobilisables.

Réuni dans une boîte à outils numérique intitulée « Ma commune et le climat », le dispositif comprendra également un diaporama, un lexique, des éléments de langage, des ressources graphiques et photographiques ainsi que des exemples inspirants issus des territoires. Sa livraison est prévue en 2026.

**De nombreux autres projets mutualisés**

L'Interparc a également permis de poursuivre ou d'engager plusieurs démarches présentées dans ce rapport :

- Solutions Fondées sur la Nature : une étude régionale pour identifier et favoriser leur déploiement dans les Parcs (voir page 18).
- Pollution lumineuse : création de nouveaux outils de sensibilisation à destination des professionnels (voir page 37).
- Destination Parcs : lancement d'une plateforme commune pour promouvoir une offre touristique durable dans les Parcs de la région (voir page 34).
- Chemins des Parcs : poursuite du développement et de la promotion de la plateforme régionale dédiée à la randonnée (voir page 47).

Assemblée générale du Réseau des PNR du Sud à Carpentras le 12 février 2025

# Les actions menées en 2025

Avec le soutien financier de :

© Schertzinger

AMBITION 1

# PRÉSERVER ET TRANSMETTRE LES RICHESSES NATURELLES ET PAYSAGÈRES DES ALPILLES

# Préserver les espèce emblématiques des Alpilles

### Lézard ocellé : Renforcer les habitats favorables

Au pied de la chapelle Saint-Sixte à Eygalières, le Parc a poursuivi son action en faveur du Lézard ocellé, espèce vulnérable faisant l'objet d'un Plan national d'action.

En 2025, 27 gîtes ont été aménagés avec des pierres sélectionnées pour leur forme et leur intégration paysagère : des gîtes simples ou plus élaborés, destinés à offrir des refuges adaptés à l'espèce. Cette opération a été menée avec la commune d'Eygalières et grâce au soutien financier de la Région Sud.

Un protocole de suivi écologique permettra d'évaluer leur utilisation par les lézards et d'améliorer les connaissances sur cette population.

### Étude Passereaux : Mieux connaître pour mieux préserver

En 2025, le Parc a engagé une étude consacrée à trois passereaux d'intérêt communautaire de la Zone de Protection Spéciale « Les Alpilles » : l'Alouette lulu, le Pipit rousseline et la Fauvette pitchou.

Une première campagne de terrain a été réalisée au printemps 2025, selon un protocole standardisé déjà mis en œuvre en 2014 et 2018. 178 points d'écoute, répartis sur l'ensemble de la ZPS selon un maillage d'1 km sur 1 km, permettent de recueillir des données sur la présence et les densités des trois espèces.

Une réunion d'étape organisée le 30 septembre 2025 a permis de dresser un premier bilan de cette campagne et de préparer la suite de l'étude. Une seconde campagne est prévue au printemps 2026, notamment pour compléter les données sur le Pipit rousseline.

### Rollier d'Europe : Favoriser son retour dans les Alpilles

En 2025, le Parc a lancé un appel à candidatures auprès des propriétaires volontaires pour installer trente nichoirs à Rollier d'Europe* sur leurs terrains. Cette opération, soutenue par le mécénat de l'entreprise Aline & Olivier, a été conduite en partenariat avec A ROCHA, chargée d'accompagner la prospection des sites, l'installation et le suivi des nichoirs.

Oiseau migrateur emblématique des Alpilles, le Rollier revient chaque printemps pour se reproduire, notamment dans les cavités des grands arbres. Les précédentes expérimentations menées par le Parc dans le cadre du programme LIFE ont montré l'intérêt des nichoirs pour renforcer les possibilités de nidification.

### Le suivi du Vautour percnoptère

En partenariat avec le CEN PACA, le Parc assure le suivi de plusieurs placettes d'alimentation ainsi que d'un couple de Vautours percnoptères sur le plateau de la Caume. Ce suivi est réalisé à l'aide de pièges photographiques, régulièrement contrôlés par le Parc afin d'identifier les espèces observées. Le CEN PACA assure l'entretien des placettes et centralise les données recueillies.

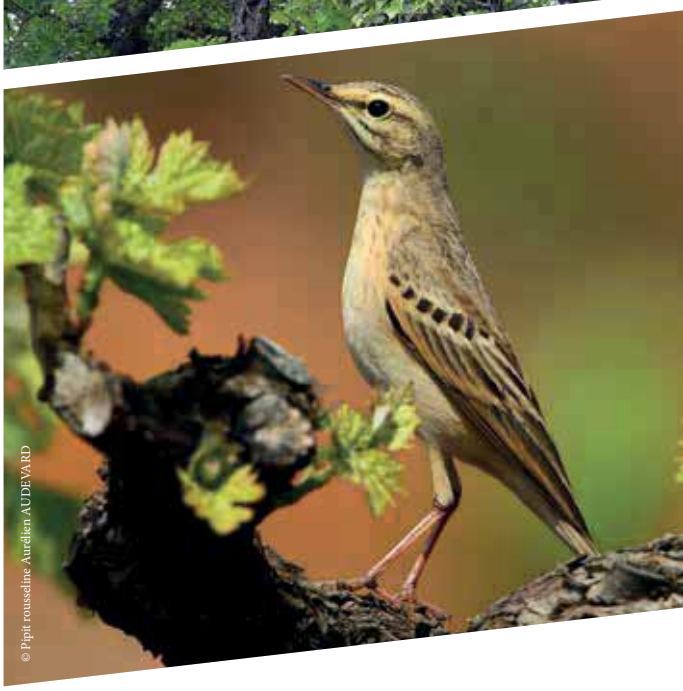

© Pipit rousseline Aurélien AUDEVARD

## Informations complémentaires

Partenaires : A ROCHA FRANCE (Étude Passereaux et Rollier d'Europe) ; CEN PACA (Vautour percnoptère)

Budget / Financement : Lézard ocellé : 15 492€ financés à 80 % par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et 20 % par la commune d'Eygalières. Étude Passereaux : 29 792€ financés à 80 % par le FEADER et 20 % par la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur. Rollier d'Europe : Fabrication et pose des nichoirs : 5 000€ financés par l'entreprise Aline & Olivier / Suivi 2025 : 5 600€ financés à 40 % par la Métropole Aix-Marseille-Provence et 60 % par mécénat privé.

Communes concernées : Eygalières pour le Lézard ocellé et toutes les communes du Parc

Contact : Annabelle Piat, chargée de mission Natura 2000 remplacée en 2025 par Maeva Serra et Nathan Chabaud - natura2000@parc-alpilles.fr

* En plus des 70 nichoirs installés lors du LIFE des Alpilles, faisant l'objet d'un suivi annuel.

© Anne-Catherine Privat-Madelin

## Prévenir et lutter contre les menaces sur les patrimoines des Alpilles

Le Parc naturel régional des Alpilles accompagne le territoire face à plusieurs menaces susceptibles d'affecter durablement sa biodiversité, ses paysages et son patrimoine végétal. En 2025, il a notamment contribué à la mobilisation collective contre les frelons exotiques envahissants et à la prévention du chancre coloré du platane.

### Lutter contre le frelon asiatique

Face à la progression des frelons exotiques envahissants, le Parc s'est fait le relais du plan départemental de lutte contre le frelon asiatique et oriental, lancé en 2025 par le Département des Bouches-du-Rhône. Cette démarche vise à limiter les impacts de ces espèces sur la biodiversité, l'apiculture, les activités agricoles et la santé humaine. Le dispositif prévoit notamment le financement à hauteur de 70 % des pièges achetés par les communes, ainsi qu'une aide de 50 % pour la destruction des nids chez les particuliers, plafonnée à 100€.

Le Parc a accompagné la diffusion de l'information auprès des communes et des acteurs du territoire, afin de favoriser la mobilisation de chacun et de rappeler les bons réflexes : signaler, piéger et faire détruire les nids dans les conditions prévues par le dispositif.

### Préserver les platanes face au chancre coloré

Le chancre coloré du platane, maladie particulièrement contagieuse, constitue une menace importante pour les platanes qui structurent les paysages et les entrées de villages des Alpilles. En 2025, l'évolution du cadre réglementaire a conduit à préciser les modalités de lutte et les zones concernées.

Le Parc assure une veille sur le territoire et accompagne les communes, en lien avec le Département des Bouches-du-Rhône, la DRAAF PACA et FREDON PACA, qui pilote le plan d'action départemental. Il participe également aux réflexions sur la replantation d'essences mieux adaptées, afin d'anticiper la disparition progressive des platanes atteints et de préserver la qualité paysagère des alignements emblématiques des Alpilles.

Parce que la propagation de la maladie peut être favorisée par des blessures ou des outils contaminés, le Parc contribue également à sensibiliser les collectivités, les professionnels et les particuliers aux bonnes pratiques.

© AdobeStock_YVO-Photos

Nid de frelons asiatiques

## Informations complémentaires

Partenaires : Département des Bouches-du-Rhône, DRAAF PACA, les services techniques des communes et FREDON PACA

Communes concernées : toutes les communes du Parc

Contact : Jean-Michel Pirastru, chargé de mission conservation des espèces et des habitats naturels sensibles - Coordination scientifique - jm.pirastru@parc-alpilles.fr /
Anne-Catherine Privat-Madelin, chargée de mission Aménagement du territoire, urbanisme et paysages - ac.privatmadelin@parc-alpilles.fr

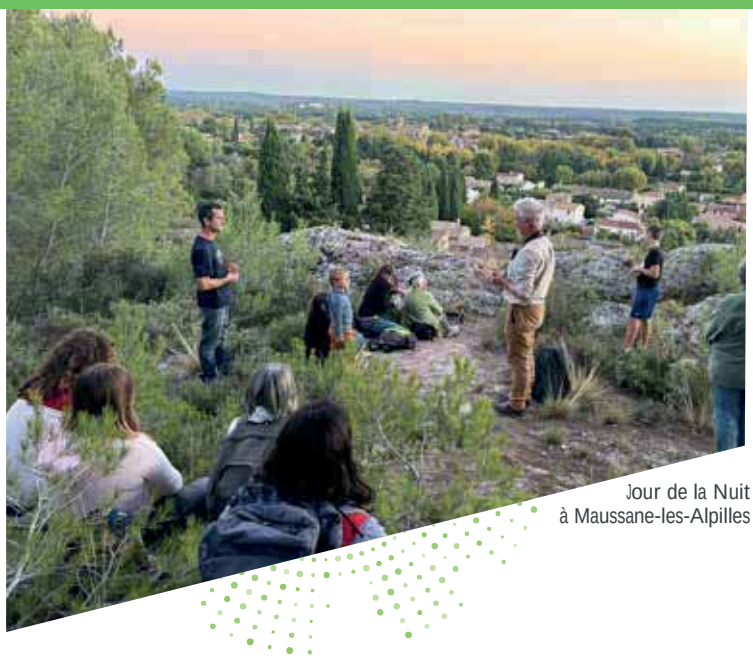

Jour de la Nuit à Maussane-les-Alpilles

## Natura 2000 : préserver les espèces et les milieux remarquables des Alpilles

Le Parc anime les sites Natura 2000 des Alpilles afin de préserver les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire, en conciliant ces enjeux avec les activités humaines. Il accompagne les collectivités, les professionnels et les porteurs de projets, assure le suivi des espèces et des milieux et participe à la mise en œuvre d'actions de conservation.

### Évaluation des incidences et accompagnement des projets

Le Parc apporte son expertise aux porteurs de projets, collectivités et services de l'État pour favoriser la prise en compte des enjeux Natura 2000 en amont des projets et limiter leurs impacts sur la biodiversité.
En 2025, cet accompagnement a notamment concerné :

- Les PLU des Baux-de-Provence et de Saint-Rémy-de-Provence ;
- Des projets de construction à Orgon, Saint-Rémy-de-Provence et aux Baux-de-Provence ;
- Plusieurs manifestations sportives ;
- Des travaux liés aux réseaux électriques, à la DFCI ou à la gestion forestière ;
- Différents projets et activités : tournage de film au lac de Peiroou, utilisation de drones, pâturage, etc.

### Inventaires, suivis et actions en faveur des espèces

Les suivis scientifiques permettent d'améliorer la connaissance des espèces et d'adapter les mesures de conservation. Plusieurs actions ont été menées en 2025 :

- Suivi des passereaux des Alpilles : Alouette lulu, Fauvette pitchou, Pipit rousseline (Cf. Page 15) ;
- Installation de nichoirs à Rollier d'Europe (Cf. Page 15) ;
- Poursuite des actions en faveur du Lézard ocellé à la chapelle Saint-Sixte (Cf. Page 15) ;
- Suivi par pièges photographiques des placettes d'alimentation destinées au Vautour percnoptère (Cf. Page 15) ;
- Suivi des chauves-souris avec le Groupe Chiroptères de Provence ;
- Prise en compte du Genévrier et de l'Éphèdre dans le cadre d'une opération de brûlage dirigé.

### Gouvernance, partage des connaissances et sensibilisation

Le Parc a poursuivi l'actualisation des documents d'objectifs Natura 2000 (volet chiroptères et cartographies des habitats) et participé aux démarches territoriales liées à la préservation des espèces et des milieux : DFCI, activités de pleine nature, paysage, continuités écologiques et plans nationaux d'actions.
Tout au long de l'année, il a également pris part à plusieurs rencontres et échanges techniques consacrés notamment aux chauves-souris, aux Pies-grièches, à l'Outarde canepetière, au travers des Plans nationaux ou régionaux d'actions mais aussi à la trame turquoise, à l'agrivoltaïsme ou encore à l'actualisation des cartographies d'habitats Natura 2000 sur d'autres sites. Ces échanges contribuent à enrichir les connaissances et les pratiques du Parc, notamment dans la perspective de la révision du document d'objectifs de la ZSC « Les Alpilles », élaboré il y a plus de vingt ans.
La sensibilisation du public s'est poursuivie à travers une animation sur la pollution lumineuse organisée lors du Jour de la Nuit en octobre, ainsi qu'un partenariat avec les Ateliers Agora à Eyguières autour de l'exposition « Tous et toutes gardiens du vivant ». Le Parc a prêté des panneaux, mis à disposition de la documentation et proposé, le 12 novembre, un atelier destiné aux enfants autour des animaux et de leur environnement.

**Rencontres Chiroptères Grand Sud**

Les 3 et 4 mai 2025, le Parc a participé aux Rencontres Chiroptères Grand Sud, organisées par le Groupe Chiroptères de Provence à Saint-Rémy-de-Provence. Ces deux journées ont permis de partager connaissances et expériences sur la protection des chauves-souris dans le bâti et les espaces agricoles, le suivi des espèces et la sensibilisation du public.

## Informations complémentaires

Commission : Comité de pilotage Natura 2000 réuni le 22 avril 2025 regroupant les représentants des usagers du site Natura 2000, les partenaires et les services instructeurs (ONF, sociétés de chasse, communes, CERPAM, FORSAP, Département des Bouches-du-Rhône, A ROCHA FRANCE, CEN PACA, LPO PACA, Fédérations Rando, VTT, escalade, DREAL, DDT, Région Sud, etc.).

Budget / Financement : 159 382,69€ financés par l'Union Européenne au titre du FEADER, avec le soutien de la Région Sud Provence-Côte d'Azur, autorité de gestion du programme.

Communes concernées : toutes les communes du Parc

Contact : Annabelle Piat, chargée de mission Natura 2000 remplacée en 2025 par Maeva Serra et Nathan Chabaud - natura2000@parc-alpilles.fr

## Mieux connaitre et diffuser les Solutions Fondées sur la Nature

En 2025, le réseau des neuf Parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur, réuni au sein de l'Interparc, a engagé une réflexion commune sur les Solutions Fondées sur la Nature (SFN). Cette démarche vise à mieux comprendre et partager les pratiques permettant de répondre aux défis du changement climatique et aux enjeux sociétaux en s'appuyant sur le fonctionnement des écosystèmes, tout en favorisant la biodiversité.

Un stage de six mois, cofinancé par l'Interparc et la Région Sud, a permis de réaliser un état des lieux des actions menées dans les neuf Parcs et d'analyser la place des SFN dans leurs chartes et leurs projets. Les travaux ont porté sur plusieurs thématiques : eau, forêt, biodiversité, agriculture, aménagement et changement climatique.

Le Parc naturel régional des Alpilles a accueilli la stagiaire et organisé le séminaire de restitution organisé le 18 septembre 2025 au Paradou. Cette rencontre a permis aux Parcs de partager leurs expériences et d'identifier des actions pouvant relever des SFN, parmi lesquelles la restauration de zones humides, la gestion de l'eau, la végétalisation ou encore l'adaptation des territoires au changement climatique.
L'étude constitue une première étape pour favoriser l'appropriation du concept et développer une culture commune au sein du réseau. Elle propose également des fiches thématiques et des fiches actions permettant de valoriser les expériences des Parcs et de faciliter le partage de bonnes pratiques.

**Une Solution Fondée sur la Nature, c'est quoi ?**

Une action qui s'appuie sur les écosystèmes pour répondre à un enjeu de société (changement climatique, gestion de l'eau, risques naturels…) tout en générant des bénéfices pour la biodiversité et les populations.

École de Saint-Étienne du Grès

Place ombragée à Maussane-les-Alpilles

## Informations complémentaires

Partenaires : les 9 PNR de la Région Sud

Budget / Financement : 6 000€ financé à 80 % par la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur et 20 % par l'association du réseau des PNR de la Région Sud

Communes concernées : toutes les communes du Parc

Contact : Jean-Michel Pirastru, chargé de mission conservation des espèces et des habitats naturels sensibles - Coordination scientifique - jm.pirastru@parc-alpilles.fr

## Cartographier la qualité écologique des berges du canal des Alpines septentrionales

Le canal des Alpines traverse une partie importante du territoire du Parc des Alpilles. Ses berges constituent des espaces à enjeux pour la biodiversité et les continuités écologiques, alors même qu'une artificialisation progressive de ces milieux est observée.

Pour mieux prendre en compte leur richesse écologique dans les pratiques d'entretien et de gestion, le Parc a engagé un travail de cartographie de la qualité environnementale des berges. En 2025, plusieurs kilomètres de berges ont été cartographiés à l'est et à l'ouest de Saint-Rémy-de-Provence, permettant de mieux identifier les secteurs présentant un intérêt écologique et les enjeux à préserver.

Cette connaissance constitue un outil d'aide à la décision pour favoriser une gestion plus respectueuse des milieux naturels. Elle permet également de sensibiliser les gestionnaires et les acteurs du canal à la diversité des habitats présents sur les berges et à la nécessité de préserver leurs fonctionnalités écologiques.

Le Parc travaille en lien avec l'association des Amis du canal des Alpines et le Syndicat intercommunal du canal des alpines septentrionales, afin de partager les connaissances produites et de favoriser leur prise en compte dans les futures interventions d'entretien ou d'aménagement. La démarche se poursuivra en 2026 et 2027, avec la cartographie de nouveaux secteurs, pour disposer progressivement d'une connaissance à l'échelle du canal et renforcer la prise en compte des enjeux écologiques dans sa gestion.

## Informations complémentaires

Partenaires : Association les Amis du canal des Alpines et le SICAS

Contact : Jean-Michel Pirastru, chargé de mission conservation des espèces et des habitats naturels sensibles - Coordination scientifique - jm.pirastru@parc-alpilles.fr

Élèves de l'école du Paradou

## La Réserve naturelle régionale de l'Ilon : connaître, préserver, anticiper

En 2025, le Parc a poursuivi la mise en œuvre du plan de gestion de la Réserve naturelle régionale de l'Ilon, 176 hectares de zones humides et d'anciens coussouls. Suivis scientifiques, gestion des milieux, adaptation au changement climatique et sensibilisation du public ont rythmé l'année.

### Une connaissance de la biodiversité qui s'enrichit

Les suivis naturalistes menés avec l'association A ROCHA se sont poursuivis, complétés par de nouveaux protocoles et inventaires.
Parmi les résultats marquants de 2025 :

- Confirmation de l'intérêt de la réserve pour plusieurs oiseaux nicheurs, dont la Rousserolle effarvatte, le Moineau friquet et la Locustelle luscinoïde ;
- Première observation d'un Chevreuil sur la réserve ;
- Confirmation de la présence de la Dolomède des roseaux, araignée patrimoniale des zones humides ;
- Lancement d'un inventaire des papillons de nuit, avec 37 espèces identifiées dès les quatre premières sessions ;
- Poursuite de l'inventaire des araignées, avec 28 nouvelles espèces identifiées.

Trois pièges photographiques ont également été installés pour améliorer la connaissance des mammifères et de leurs rythmes d'activité. L'analyse des restes alimentaires du Grand-duc d'Europe a notamment révélé la présence de Lièvre et de Murin parmi ses proies.

### Anticiper les effets du changement climatique

Le Parc a poursuivi sa participation à Natur'Adapt Sud, démarche coordonnée par la Tour du Valat et le CEN PACA pour accompagner 13 réserves naturelles régionales dans l'adaptation de leur gestion au changement climatique. L'analyse des données climatiques et les temps de travail associant gestionnaires, scientifiques et acteurs du territoire ont permis d'étudier la vulnérabilité des milieux et espèces de l'Ilon face notamment à l'augmentation des températures, la diminution de la ressource en eau et l'accentuation des sécheresses estivales. Ce travail doit permettre d'intégrer progressivement ces évolutions dans les choix de gestion de la réserve.

### Entretenir et restaurer les milieux

Plusieurs interventions de gestion écologique ont été réalisées :

- Réouverture des pelouses sèches du plateau avec le Lycée agricole de Saint-Rémy-de-Provence : coupe de pins et débroussaillage de cistes cotonneux ;
- Entretien du chemin et des abords du Mas de l'Ilon dans le cadre d'un chantier ECO-TIG encadré par le CEN PACA ;
- Entretien courant et sécurisation du site par le gestionnaire.

### Faire découvrir la réserve

4 sorties nature à destination du grand public ont été organisées au cours de l'année, dont une dans le cadre des 50 ans du Conservatoire du littoral.
Le projet d'Aire Terrestre Éducative, mené par le CPIE Rhône-Pays d'Arles, s'est également poursuivi avec les élèves de CM2 de l'école de Paradou.

## Informations complémentaires

**Partenaires :** Conservatoire du Littoral, Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, Département des Bouches-du-Rhône, Association A ROCHA FRANCE, Tour du Valat, CPIE Rhône-Pays d'Arles, CEN PACA.

**Budget / Financement :** 52 000€ (investissement et fonctionnement)

**Lien utile :** https://www.parc-alpilles.fr/nos-actions/la-foret-et-la-dfci/defense-de-la-foret-contre-les-incendies/

**Contact :** Delphine Haas, conservatrice de la RNR de l'Ilon - d.haas@parc-alpilles.fr

## Poursuivre la restauration des zones humides de la vallée des Baux

Après son lancement en juin 2025, le projet de restauration d'une zone humide de la vallée des Baux est entré en phase de diagnostic. Il vise à mieux comprendre le fonctionnement agricole, écologique et hydrologique du site et à définir les conditions d'une restauration compatible avec le maintien de l'activité agricole.

L'année 2025 a été consacrée à la mise en place du projet et au lancement des premières études : recrutement d'un chargé de projet dédié à la restauration des zones humides, préparation et signature des conventions, installation d'un comité technique et réunion de lancement en juin.
Plusieurs marchés ont également été engagés pour approfondir les connaissances du site : diagnostic agricole, acquisition et installation de piézomètres pour suivre les niveaux d'eau, inventaires naturalistes.
Les premières campagnes de terrain ont été réalisées avec la Tour du Valat et A ROCHA. Une déclaration au titre de la loi sur l'eau a notamment été effectuée pour permettre l'installation des piézomètres.

Le projet a été présenté au comité de pilotage Natura 2000 « Les Trois Marais » en novembre 2025. Il s'inscrit par ailleurs dans une dynamique plus large de connaissance et de restauration des zones humides, en lien avec plusieurs démarches territoriales et scientifiques menées notamment par le Syndicat Intercommunal du Vigueirat et de la Vallée des Baux, la Tour du Valat et la Zone Atelier Bassin du Rhône.

Mise en place de piézomètres pour mesurer les niveaux d'eau

## Informations complémentaires

Partenaires : A ROCHA FRANCE, CEN PACA, Tour du Valat, Parc naturel régional Camargue, Syndicat Intercommunal du Vigueirat et de la Vallée des Baux

Budget / Financement : 199 791,64€ sur deux ans financés par le FEDER Auvergne-Rhône-Alpilles, l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, le propriétaire, les partenaires et le Parc naturel régional des Alpilles

Communes concernées : Maussane-les-Alpilles et Mouriès

Contact : Maeva Serra, chargée de projet restauration de zones humides - restauration.zh@parc-alpilles.fr

## Protéger les forêts des Alpilles

### Mission DFCI du Parc : Le Plan de massif des Alpilles

Le Plan de massif des Alpilles pour la Défense des Forêts Contre les Incendies (DFCI) constitue le cadre de référence pour prévenir et lutter contre le risque incendie à l'échelle du massif. Il définit et hiérarchise les stratégies d'utilisation des ouvrages DFCI, veille à leur maintien en état opérationnel et à la sécurisation de leur statut foncier, et identifie les secteurs nécessitant la création ou le renforcement de coupes stratégiques.

Le Parc veille à concilier les objectifs de défense contre les incendies avec les autres usages multifonctionnels de la forêt (sylviculture, pastoralisme, agriculture, etc.) tout en intégrant les enjeux liés aux paysages et à la biodiversité.

Pour chaque opération, le Parc assure une gestion intégrée : animation et coordination des partenaires, programmation annuelle, autorisations, évaluation des coûts, recherche de financements, procédures de marchés publics, suivi des travaux et prise en compte des différents enjeux. Chaque chantier fait l'objet d'un suivi par un comité technique réunissant notamment communes, maîtres d'ouvrage et d'œuvre, entreprises, SDIS et ONF.

### Des travaux pour renforcer les accès et les moyens de lutte

En 2025, 160 258€ HT ont été consacrés à plusieurs opérations structurantes.

- Sur la piste AL106, deux secteurs fragilisés par des glissements de terrain ont été traités, avec la stabilisation et le reprofilage de 30 m cumulés de bande de roulement, ainsi que l'amélioration de la gestion des eaux de ruissellement. Des aménagements de contention ont également été installés à l'entrée de la piste afin de limiter le stationnement des véhicules et de préserver l'accès des secours.
- La mise aux normes des pistes AL106 et AL107, sur le piémont nord du massif, porte sur 3 815 m de bande de roulement dégradée (1 700 m sur l'AL106 et 2 115 m sur l'AL107). Ces travaux permettront de renforcer la continuité des accès et de faciliter la circulation des moyens terrestres du SDIS vers le cœur du massif.
- Au cœur des Alpilles, la piste AL119, axe stratégique est-ouest, fait également l'objet d'un projet de mise aux normes sur 5 200 m, incluant les aires de croisement et de retournement. La présence de plusieurs pipelines enterrés nécessite une coordination particulière avec les concessionnaires de réseaux.
- L'amélioration de la ressource en eau constitue un autre volet important. Sur le massif du Défens à Lamanon, une nouvelle citerne de 60 000 litres équipée pour l'hélicoptère bombardier d'eau (HBE) est prévue en remplacement d'un équipement devenu insuffisant et dégradé. Son intégration paysagère a fait l'objet d'une attention particulière, avec la collaboration de la DREAL et un choix d'enfouissement complet de la citerne, une première pour une citerne HBE sur le territoire des Alpilles. Le projet a également intégré les prescriptions liées au patrimoine archéologique.

À ces opérations s'ajoutent les travaux d'entretien courant des équipements DFCI, pour un montant de 31 800€ HT : 13 citernes, 15 dispositifs de signalétique et 11 barrières ont ainsi fait l'objet d'interventions en 2025.

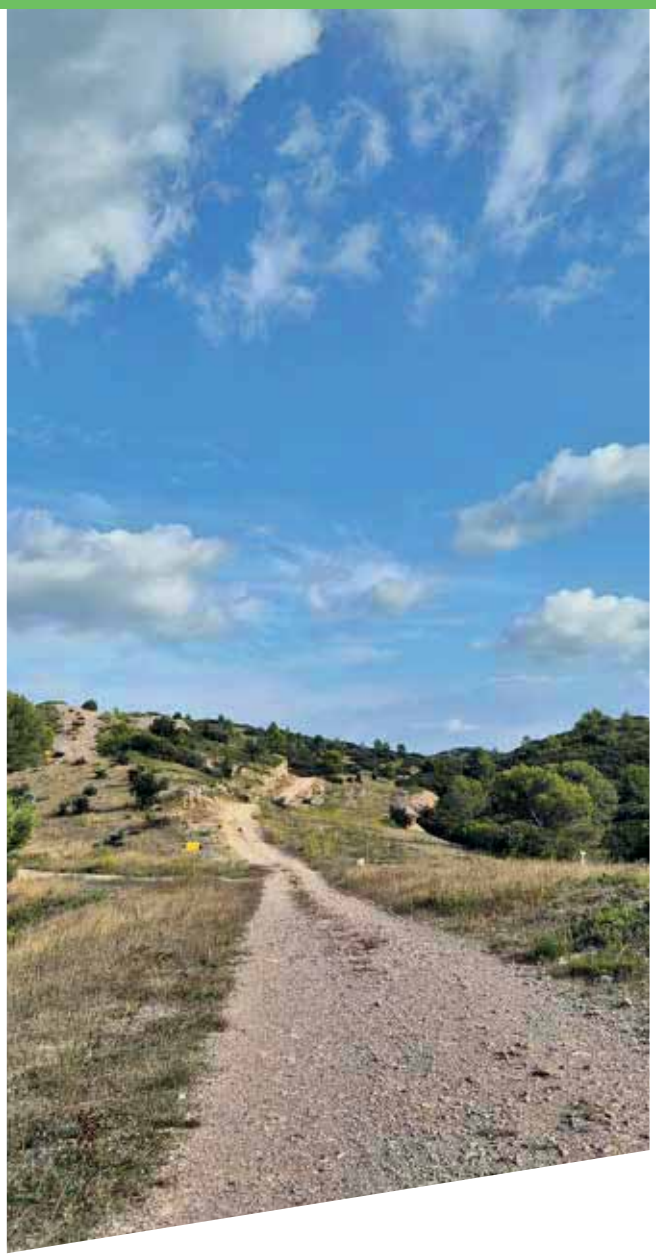

### Sécuriser le statut des pistes DFCI

La maîtrise foncière des pistes constitue un enjeu essentiel pour garantir leur pérennité et leur disponibilité pour les secours. En 2025, le Parc a permis la création de servitudes d'utilité publique pour quatre pistes DFCI, pour un montant de 14 000€ HT : AL104 à Fontvieille et Paradou, AL204 à Fontvieille, AL205 à Saint-Étienne du Grès et AL218 à Saint-Rémy-de-Provence.

Ces démarches permettent de sécuriser juridiquement des itinéraires dont une partie du tracé traverse des propriétés privées, représentant de 5,6 % à 24,9 % du linéaire selon les pistes concernées.

### Accompagner les communes dans la mise en œuvre des OLD

Au-delà des ouvrages DFCI, le Parc accompagne les communes dans la mise en œuvre des Obligations Légales de Débroussaillement, afin de favoriser une approche cohérente avec la stratégie du Plan de massif. En 2025, Le Paradou et Les Baux-de-Provence ont bénéficié de cet accompagnement, portant notamment sur l'identification et la priorisation des secteurs à traiter, la recherche de financements, la préparation des marchés et l'accompagnement des communes dans le suivi des opérations.

Le Parc s'est également associé à l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE) et au Behavioural Insights Team* dans le cadre du projet de recherche « OLD'ACT - Débroussaillement : les clefs du passage à l'action ». Cette démarche vise à mieux comprendre les freins à la réalisation des OLD et à identifier, avec les acteurs du territoire, des leviers concrets pour favoriser le passage à l'action des propriétaires.

Enfin, le Parc contribue à des démarches de recherche et de réflexion sur l'adaptation des écosystèmes forestiers au changement climatique, notamment dans le cadre d'une thèse menée avec l'Institut Méditerranéen de Biodiversité et d'Écologie marine et continentale et l'agence Alternatives pour l'Énergie, les énergies Renouvelables et l'Environnement, consacrée à l'identification et à la réduction de la vulnérabilité des forêts des collectivités territoriales.

## Informations complémentaires

Partenaires : SDIS, FORSAP, ONF

Communes concernées : toutes les communes du Parc

Budget / Financement : Investissement 160 258€ HT financés à 80 % par l'Europe, la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Département des Bouches-du-Rhône et 20 % par les communes du Parc - Fonctionnement 31 800€ HT financés par les communes du Parc

Contact : Jonathan Baudel, chargé de mission gestion durable de la forêt - j.baudel@parc-alpilles.fr

* Organisme créé en 2010 au sein du gouvernement britannique, spécialisé dans l'application des sciences comportementales pour améliorer les politiques publiques et les services aux citoyens.

## AMBITION 2

# CULTIVER SES DIVERSITÉS POUR MAINTENIR SON DYNAMISME

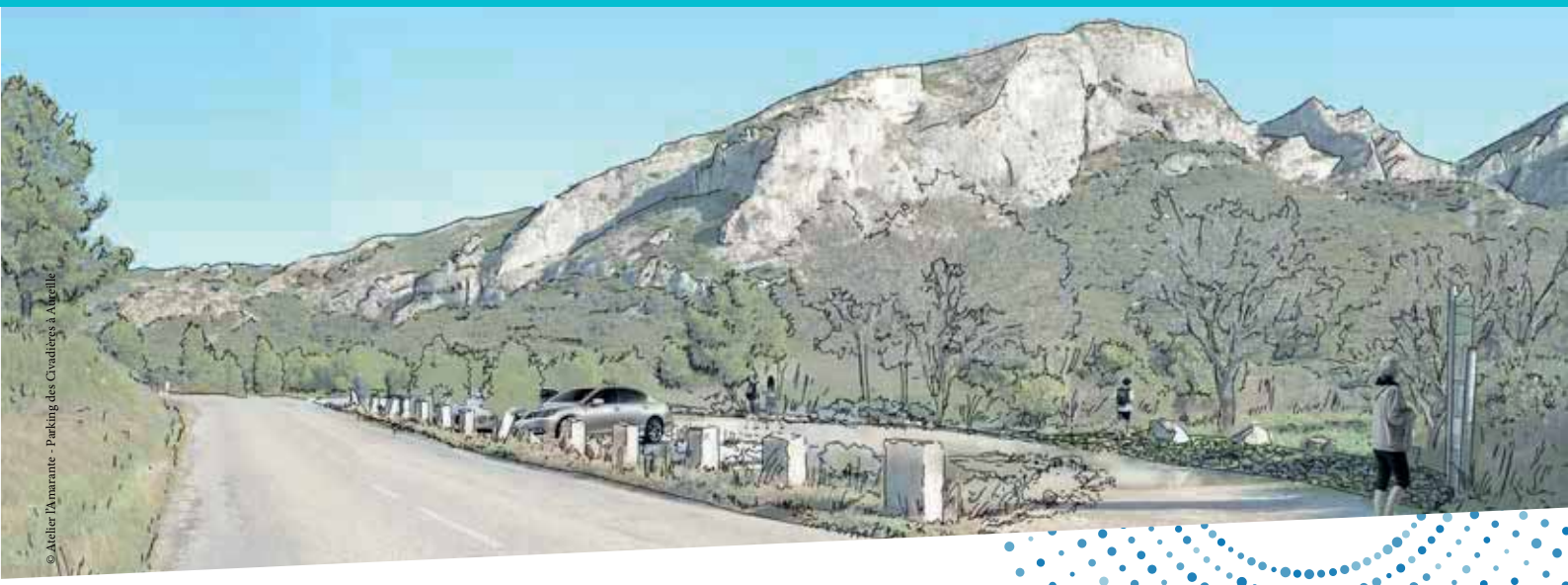
© Atelier l'Amarante - Parking des Civadières à Aureille

## Mise à jour de la stratégie de gestion des flux en espace naturel

Les Alpilles connaissent une forte fréquentation, liée à leur attractivité touristique et au développement des activités de pleine nature. Pour préserver les milieux naturels et les paysages tout en permettant leur découverte, le Parc s'est doté dès 2012 d'un Schéma de gestion de la fréquentation des espaces naturels.

Après plus de dix ans de mise en œuvre, le Parc a engagé en 2024 sa mise à jour, avec l'appui du bureau d'études ALTEA. La démarche s'est poursuivie en 2025 pour adapter la stratégie à l'évolution des pratiques et des usages et définir des actions concrètes pour mieux accueillir les visiteurs tout en préservant les sites sensibles.

La stratégie s'accompagne d'un outil pratique destiné aux collectivités et gestionnaires : Le Guide méthodologique et technique d'intervention sur les sites naturels fréquentés

En plus de présenter les éléments clés de la stratégie de gestion de la fréquentation, ce guide propose des recommandations concrètes pour intervenir sur les sentiers, organiser le balisage et la signalétique et protéger les milieux naturels, tout en prenant en compte les enjeux paysagers et la fréquentation.

Il fait également référence aux autres guides utiles en fonction des différents projets et notamment celui sur l'aménagement des sites d'accueil élaboré par l'Atelier Amarante (Cf. Page 26).

Ces documents permettent ainsi de traduire les orientations du Parc en solutions concrètes, adaptées aux enjeux de chaque site.

☛ Guides à retrouver dans le kiosque du site internet du Parc des Alpilles : www.parc-alpilles.fr/le-parc-naturel-regional/kiosque/

## Informations complémentaires

Budget / Financement : 21 974€ TTC financés à 80 % par la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur et 20 % par le Parc des Alpilles

Communes concernées : toutes les communes du Parc

Contact : Virginie Brunet, chargée de mission gestion et valorisation des espaces naturels et de leurs activités humaines - v.brunet@parc-alpilles.fr

### LIFE BEST USES FOR NATURE

Afin de mettre en œuvre des actions issues du Schéma de gestion de la fréquentation des espaces naturels 2025-2035, le Parc s'est engagé dans le projet LIFE BEST USES FOR NATURE porté par l'Agence Régionale pour la Biodiversité et l'Environnement de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur aux côtés de 7 autres gestionnaires d'espaces naturels protégés (Parcs nationaux, régionaux, LPO, CEN PACA).

Ce projet vise à préserver les habitats et espèces d'intérêt communautaire menacés par une fréquentation inadaptée des espaces naturels, dans un contexte de changement climatique, en mettant en œuvre des pratiques de gestion durable et intégrées.

La demande de financement auprès de l'Europe a été déposée en septembre 2025 pour une réponse au printemps 2026. Il bénéficie du soutien financier du Ministère de la transition écologique via la DREAL et de la Région Sud.

© Atelier l'Amarante - Parking des Caisses de Jean-Jean à Maussane-les-Alpilles

## Des prescriptions techniques pour aménager les sites d'accueil

Dans le prolongement de l'actualisation de la stratégie de gestion des flux dans les espaces naturels, le Parc a confié à l'Atelier l'Amarante la réalisation de prescriptions techniques opérationnelles pour cinq sites naturels fréquentés et particulièrement sensibles, identifiés comme prioritaires au plan d'actions de la nouvelle Stratégie de gestion des flux et par les élus des communes rencontrés :

- Montfort à Eygalières
- Coste Plantier à Saint-Rémy-de-Provence
- Les accès aux Civadières et aux Opies à Aureille
- L'accès ouest aux Caisses de Jean-Jean à Maussane-les-Alpilles et Mouriès
- L'accès aux Crottes d'Aubert à Fontvieille

Pour chaque site, l'étude propose des scénarios d'aménagement argumentés et chiffrés. Elle précise les dispositifs, le mobilier, la signalétique et les matériaux à privilégier afin de mieux organiser l'accueil du public, tout en respectant les paysages et les milieux naturels.
Ces prescriptions permettront aux collectivités concernées de solliciter les financements nécessaires, puis d'engager directement les missions de maîtrise d'œuvre.

### Un guide pour les collectivités

Un guide d'aménagement destiné aux communes et intercommunalités complète cette étude. Il définit une gamme cohérente de matériaux, de mobilier et de signalétique, ainsi que des principes adaptés aux sites naturels des Alpilles. Il constituera un cadre de référence pour les futures opérations d'aménagement menées sur le territoire.

☛ Guide à retrouver dans le kiosque du site internet du Parc des Alpilles : www.parc-alpilles.fr/le-parc-naturel-regional/kiosque/

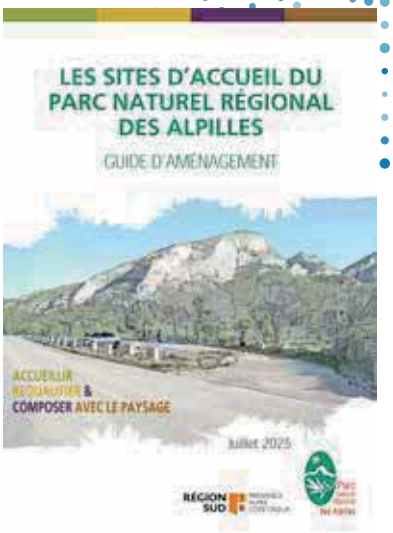


## Informations complémentaires

Budget / Financement : 25 000€ HT financés à 80 % par la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur et 20 % par le Parc des Alpilles

Communes concernées : toutes les communes du Parc

Contact : Virginie Brunet, chargée de mission gestion et valorisation des espaces naturels et de leurs activités humaines - v.brunet@parc-alpilles.fr

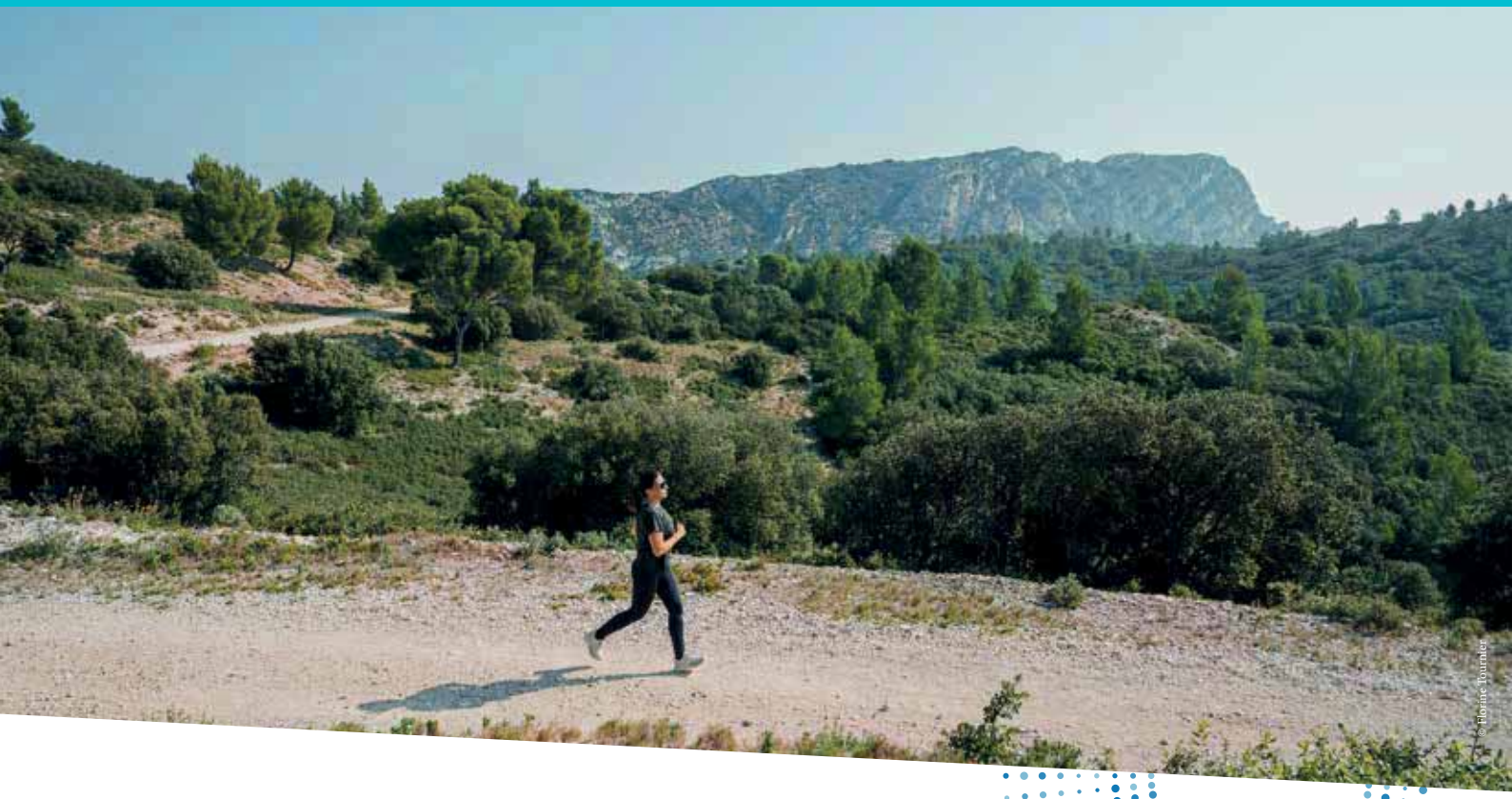


## Concilier patrimoine naturel, activités de loisirs et sports de nature

En 2025, 19 manifestations et événements sportifs, dont 12 en espace naturel, ont fait l'objet d'une analyse par les services du Parc. Les organisateurs sont accompagnés en amont et, lorsque nécessaire, les parcours sont adaptés afin de prendre en compte la sensibilité des sites et les enjeux liés aux espèces et aux habitats.

### Sensibiliser les pratiquants

Le Parc a participé à l'événement « Sport 100 % nature », organisé par le Département dans le cadre de la Commission et Plans départementaux des espaces, sites et itinéraires, aux côtés des associations environnementales, gestionnaires de sites et fédérations sportives.
Du 7 au 10 juillet, il a également accueilli une formation de la Fédération française de la montagne et de l'escalade destinée à une dizaine de futurs diplômés d'État. Les enjeux liés à la fréquentation des falaises et aux impacts des activités de pleine nature leur ont notamment été présentés.

### Prendre en compte les nouveaux usages

Le développement des vols de drones fait l'objet d'une attention particulière : plus de 100 avis et recommandations ont été transmis en 2025 aux pilotes, aux communes et à la Préfecture.
Le Parc assure également une veille sur les plateformes collaboratives Komoot et Visorando, afin de repérer les itinéraires susceptibles de porter atteinte aux objectifs de conservation et de sensibiliser leurs auteurs ou utilisateurs.
Enfin, des outils de sensibilisation sont déployés directement aux entrées des massifs, notamment dans les vitrines d'information temporaires installées sur les barrières DFCI. Le Parc tient à disposition des communes un modèle d'affiche de sensibilisation à insérer dans la vitrine en dehors de la période à risque d'incendie.

## Informations complémentaires

Communes concernées : toutes les communes du Parc

Contact : Virginie Brunet, chargée de mission gestion et valorisation des espaces naturels et de leurs activités humaines - v.brunet@parc-alpilles.fr

© NWATTEAU

## Développer une offre VTT et Gravel dans les Alpilles

Le Parc des Alpilles a lancé en octobre 2025 un nouveau projet financé par le programme LEADER consacré au développement d'une offre d'itinéraires VTT et Gravel. Cette démarche vise à structurer une offre de découverte du territoire à vélo, adaptée aux pratiques actuelles, tout en contribuant à une meilleure répartition de la fréquentation et à la préservation des espaces naturels.

Titouan Quinio a été recruté par le Parc en octobre 2025 pour accompagner la mise en œuvre du projet. Le comité de pilotage de lancement, réuni le 9 décembre, a permis de réunir les partenaires et de définir les premières étapes de la démarche.

La création d'une offre Gravel constitue la priorité, avec 13 parcours représentant environ 401 km d'itinéraires. Cette offre sera complétée par 9 parcours VTT à destination des familles, totalisant environ 165 km. Au total, 22 parcours proposeront près de 566 km d'itinéraires, s'appuyant sur 210 km de chemins balisés.

Les itinéraires auront vocation à se connecter aux aménagements cyclables existants ou en projet, notamment La Méditerranée à vélo (EuroVelo 8) et la future voie verte entre Fontvieille et Eyguières. Une réflexion sera également engagée avec les territoires voisins pour développer des parcours interconnectés à l'échelle du Pays d'Arles.

Le projet prévoit enfin l'obtention des labels FFC « Site VTT » et « Site Gravel », ainsi que la création d'outils de promotion et d'une charte pour des manifestations cyclistes écoresponsables. Cette démarche permettra de concilier développement des pratiques, attractivité du territoire, retombées économiques locales et préservation des milieux naturels.

© Olivier Octobre

## Informations complémentaires

Partenaires : FFC, Pays, d'Arles, Département des Bouches-du-Rhône, CCVBA, ACCM, LE ROC, UNUSUAL RIDE

Budget / Financement : 58 731€ dont 16 350,24€ financés par le programme LEADER

Communes concernées : toutes les communes du Parc

Contact : Titouan Quinio, chargé de projet LEADER développement offre VTT et Gravel
projet.cyclo@parc-alpilles.fr

## Prévenir les risques et sensibiliser les visiteurs

### Les Sentinelles du Parc : au plus près des visiteurs

Du 14 mars au 25 mai 2025, les Sentinelles du Parc ont assuré une présence régulière sur les sites naturels les plus fréquentés. 6 agents saisonniers et 2 ambassadeurs ont été mobilisés pendant 36 jours, en binômes, sur 5 grands secteurs et 9 sites.

Cette présence de terrain permet de sensibiliser les visiteurs à la fragilité des milieux naturels et aux bonnes pratiques. En 2025, 4 671 personnes ont été sensibilisées. La randonnée reste l'activité pratiquée très majoritairement (92 %), devant l'observation de la faune et de la flore (3,65 %) et le VTT (1,6 %). Le public rencontré est essentiellement français (83 %), dont 29 % de résidents des Alpilles.

### La Garde régionale forestière : prévenir le risque incendie

Durant l'été 2025, la Garde régionale forestière a assuré une présence quotidienne sur le massif pour informer les visiteurs, prévenir les comportements à risque et faire respecter la réglementation incendie.

Cette saison a été marquée par une évolution de la réglementation, avec le passage de quatre niveaux de risque à une information simplifiée à deux niveaux : massif ouvert ou fermé. Le nombre de journées de fermeture a été particulièrement important, avec 27 jours, contribuant à une baisse de la fréquentation : 16 806 visiteurs, contre 18 020 en 2024.

La connaissance de la réglementation incendie reste toutefois un enjeu majeur : plus d'1/3 des visiteurs la connaissent. La présence des GRF a permis de faire cesser ou signaler 1 642 comportements inadaptés, dont 904 directement liés au risque incendie.

### Une surveillance renforcée avec la Garde montée et VTT

Le Parc poursuit son partenariat avec la Gendarmerie nationale à travers le dispositif de Garde montée et VTT. En 2025, quatre gendarmes ont assuré, durant 40 jours de présence, 39 patrouilles équestres et 21 patrouilles en VTTAE. Elles ont permis de sensibiliser 980 personnes et donné lieu à 86 verbalisations.

Particulièrement bien accueillie par le public et les partenaires, la présence des chevaux facilite les échanges et permet d'intervenir dans des secteurs naturels habituellement peu couverts. La mise à disposition par le Parc d'un véhicule pour le transport des chevaux et de sacoches permettant d'emporter le matériel nécessaire a également renforcé l'autonomie et la capacité d'adaptation des patrouilles. Le dispositif a enfin bénéficié de retombées dans la presse locale, contribuant à valoriser l'action menée sur le territoire.

## Informations complémentaires

Partenaires : SDIS, FORSAP, ONF, Gendarmerie, CCFF, Polices municipales, Polices rurales, OFB

Budget / Financement :
Sentinelles : 27 974,37€ financés par les communes du Parc
GRF : 156 772,39€ financés à 80 % par la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur et 20 % par les communes du Parc.
Garde montée : 22 000€ financés à 50 % par la Métropole Aix-Marseille-Provence et 50 % par les communes du Parc.

Communes concernées : toutes les communes du Parc

Contact : Romain Febbrari, écogarde du Parc
ecogarde@parc-alpilles.fr

Lancement officiel A TAVOLA ! le 23 mai 2025 à Cavaillon

# A TAVOLA !

## Imaginer les agricultures de demain avec et pour la biodiversité

Face aux effets du changement climatique et à l'érosion de la biodiversité, les Parcs naturels régionaux des Alpilles et du Luberon participent à un programme de recherche-action transdisciplinaire consacré aux modèles agricoles et alimentaires de demain.

Lauréat du programme national ÉRABLE, le projet A Tavola ! est piloté par l'INRAE, en partenariat avec Origens Media Lab. Il est porté par La Garance - Scène nationale de Cavaillon et Le Citron Jaune - Centre national des arts de la rue et de l'espace public, avec l'artiste culinaire Floriane Facchini et les deux Parcs naturels régionaux.

Pendant deux ans, agriculteurs, élus, scientifiques, artistes, acteurs culturels et habitants sont invités à imaginer ensemble des systèmes agricoles et alimentaires plus résilients, favorables à la biodiversité. La cuisine, la création artistique et la mise en récit sont utilisées pour partager les connaissances, rendre compte de l'expérience des agriculteurs et ouvrir le dialogue autour d'une question centrale : que mangerons-nous en 2035 et comment notre alimentation sera-t-elle produite ?

Le projet a été officiellement lancé en mai 2025, à l'occasion du festival Confit ! organisé à La Garance, à Cavaillon. Le Parc des Alpilles a notamment contribué à identifier des agriculteurs issus de différentes filières et engagés dans des modes de production variés, afin de croiser les pratiques, les expériences et les visions de l'avenir.

Une première semaine d'enquêtes et de rencontres a permis d'échanger avec quatre agriculteurs des territoires des Alpilles et du Luberon. Ces échanges ont permis de recueillir leurs pratiques, leurs expériences et leurs visions de l'agriculture de demain.

## Informations complémentaires

Partenaires : Parc naturel régional du Luberon, La Garance - Scène nationale de Cavaillon, Le Citron Jaune - Centre national des arts de la rue et de l'espace public, INRAE, Origens Media Lab, Floriane Facchini & Cie et Auberge La Fenière - Nadia Sammut Cuisine Libre. Projet soutenu par le programme national ÉRABLE et la Fondation Daniel et Nina Carasso.

Communes concernées : toutes les communes du Parc

Contact : Marjorie Carillet, chargée de mission agriculture durable - agriculture@parc-alpilles.fr

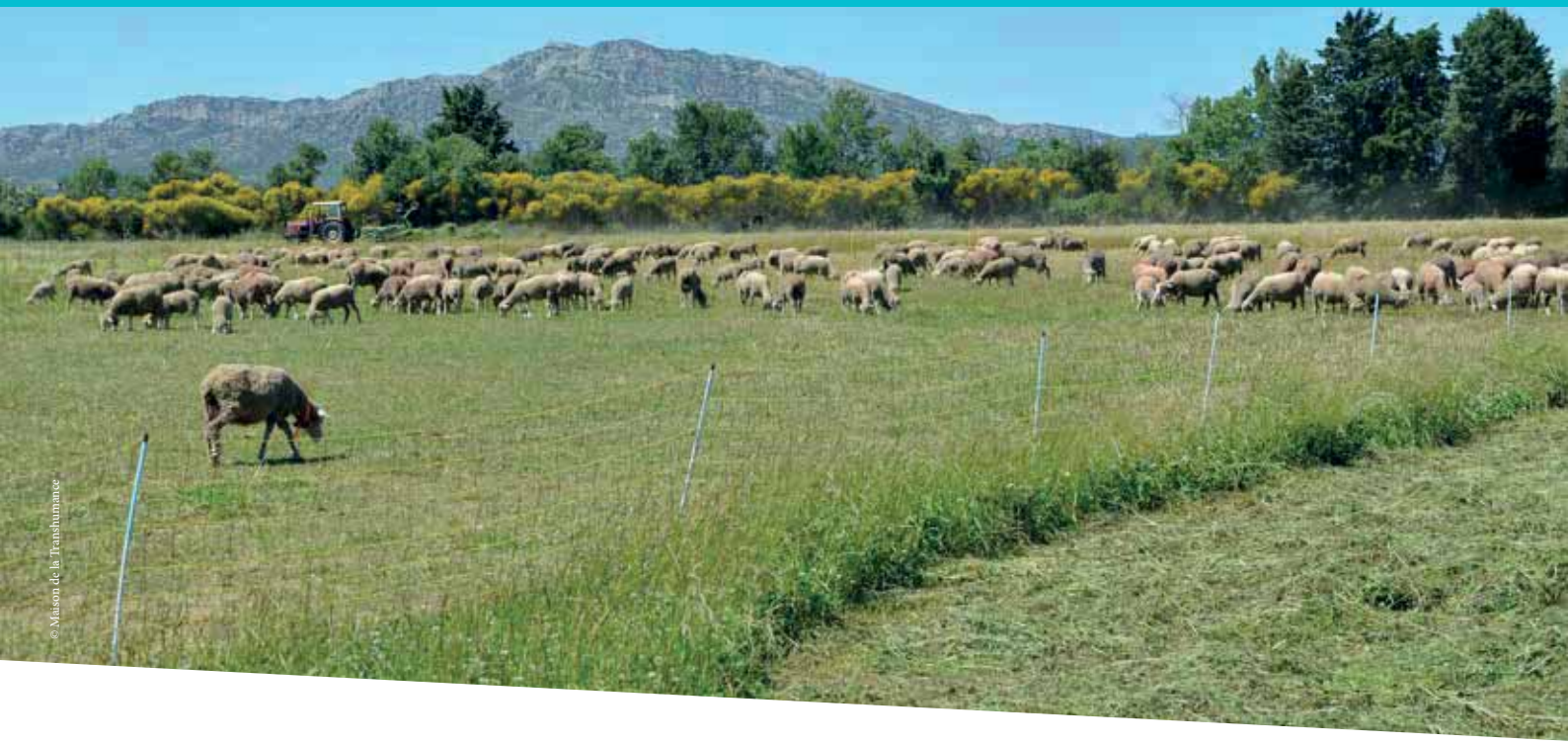
© Maison de la Transhumance

## Une nouvelle dynamique en faveur du pastoralisme

Activité emblématique des Alpilles, le pastoralisme constitue un patrimoine vivant et une composante de l'économie locale. Il contribue à la préservation de la biodiversité, au maintien des paysages et à la défense des forêts contre les incendies (DFCI). Après le gel de 1956 et l'incendie d'octobre 1989, les parcours pastoraux avaient progressivement disparu. Une dynamique de relance de l'élevage pastoral s'est engagée dans les années 1990. Le Parc accompagne aujourd'hui cette activité et contribue à la coordination des acteurs de la filière sur le territoire.

La nouvelle Charte du Parc consacre une mesure entière à la promotion d'une activité pastorale garante des services écologiques et des paysages des Alpilles. En 2025, les chargés de mission Forêt et Agriculture ont engagé un travail de planification stratégique à partir des actions inscrites dans cette mesure. Neuf axes thématiques ont été définis et présentés au Centre d'études et de réalisations pastorales Alpes-Méditerranée (CERPAM), ainsi qu'à Lionel Escoffier, maire d'Aureille et président de la commission Pastoralisme, afin de recueillir leurs avis :

- L'installation et la transmission des exploitations ;
- La contribution du pastoralisme à la défense des forêts contre les incendies ;
- L'aménagement du territoire ;
- La valorisation des produits ;
- L'adaptation au changement climatique ;
- La préservation de la biodiversité et des paysages ;
- La valorisation de la culture pastorale ;
- Les conditions d'exercice du métier ;
- La prédation par le loup.

Réunie le 4 décembre à Aureille, la commission Pastoralisme a rassemblé des élus des communes du Parc et des représentants de l'ONF, du CERPAM, de la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône et de la Fédération départementale ovine. Les échanges ont permis de définir les actions prioritaires pour les cinq prochaines années :

- Articuler les travaux de prévention des incendies avec l'activité pastorale, en établissant un calendrier de programmation tenant compte des périodes de pâturage ;
- Réaliser un état des lieux des espaces pastoraux et de leurs équipements, notamment les abreuvoirs et les clôtures ;
- Mieux prendre en compte la présence des chiens de protection, afin de faciliter le partage des espaces entre les différents usagers ;
- Améliorer la connaissance de la présence du loup dans les Alpilles, pour mieux appréhender les enjeux liés à la prédation.

### Des équipements pour faciliter l'installation

En 2025, la remise en état des équipements pastoraux à Eyguières a permis de préparer l'installation d'un éleveur et de sa quarantaine de taureaux. Un ancien parc à taureaux a été démonté et une nouvelle clôture, financée par le Fonds départemental de gestion de l'espace rural, a été installée à l'automne. Le troupeau est attendu au printemps et contribuera à l'entretien de cet espace.

## Informations complémentaires

Partenaires : CERPAM, Chambre d'Agriculture 13, ONF et Fédération départementale ovine

Budget / Financement : 25 000€ financés par l'État via la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)

Communes concernées : toutes les communes du Parc

Contact : Marjorie Carillet, chargée de mission agriculture durable - agriculture@parc-alpilles.fr

AMBITION 3

# ACCOMPAGNER LES ÉVOLUTIONS POUR BIEN VIVRE DANS LES ALPILLES

Élèves de l'école de Mouriès

## Renaturation du site de Vaudoret

Le site de Vaudoret, situé au nord de la commune de Mouriès, a accueilli diverses activités humaines au fil des années : une carrière de sable, un dépôt de déchets et un circuit de motocross. Ces activités ont progressivement dégradé ce site d'une grande richesse naturelle, abritant une faune et une flore remarquables, dont une colonie de guêpiers et des Grands-ducs d'Europe. L'arrêt de l'activité de motocross, il y a une quinzaine d'années, en raison de la non-conformité du site à la réglementation, a laissé place à un paysage marqué par ces dégradations.

Aussi, le Parc naturel régional des Alpilles, en accord avec la municipalité de Mouriès, a procédé à sa renaturation en conjuguant plusieurs actions réparties en deux volets principaux : le nettoyage du site ainsi que sa réhabilitation paysagère et écologique. Le projet vise également à sensibiliser le public à la préservation de l'environnement et à impliquer les acteurs locaux dans une démarche de développement durable.

Ce chantier, entamé en 2023, s'est poursuivi en 2025 afin de mettre en œuvre les dernières actions prévues dans le projet.

**Actions menées en 2025 :**

Au cours de l'année 2025, les élèves de l'école primaire de Mouriès sont revenus sur le site dans le cadre de la poursuite des actions menées sur l'aire terrestre éducative de Vaudoret. Sous l'encadrement des agents du Parc naturel régional des Alpilles, ils ont procédé à de nouvelles plantations et à la construction d'un nouvel andain à reptiles. À noter que la Réserve communale de sécurité civile de Mouriès a accompagné le travail des élèves en assurant l'arrosage des nouvelles plantations.

Parallèlement, les aménagements réalisés en décembre 2024 ont subi des dégradations qui les ont rendus inopérants. Le Parc naturel régional des Alpilles a donc recherché une solution plus durable pour les remettre en état et commandé des travaux d'urgence. Une nouvelle intervention, menée en mai 2025, a permis de reprendre et de conforter les barrages des pistes par les arbres coupés (Cf. Photo ci-contre).

Enfin, les plants qui n'avaient pas repris ont été remplacés afin de poursuivre la renaturation du site.

Durant l'année, la Police municipale de Mouriès a effectué des rondes de contrôle afin de prévenir toute fréquentation motorisée illicite du site.

## Informations complémentaires

Partenaires : LPO PACA, ONF, Association Chemin Faisan, Aix-Marseille Université, Association Chevaux de Traits d'Union Sociale (ACTUS), Biozone Atelier Paysage, Jardins du Louron, Rhizome, Pépinières l'Arborée.

Budget / Financement : 40 000€ financés par l'État via le Fonds Vert et la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur

Communes concernées : Mouriès

Contact : Laurent Filipozzi, chargé de mission Eau, air, énergie et déchets - l.filipozzi@parc-alpilles.fr

Visite du Domaine d'Éole à Eygalières

# La marque Valeurs Parc naturel régional dans les Alpilles

La marque Valeurs Parc naturel régional accompagne les professionnels engagés dans une démarche de qualité, de développement durable et valorise les savoir-faire et les productions du territoire. En 2025, le Parc a poursuivi le développement de la marque, la création de nouveaux référentiels, et l'animation de son réseau de professionnels

### La marque poursuit son développement

En 2025, deux nouveaux domaines viticoles ont rejoint la marque Valeurs Parc :

- Le Mas de la Dame aux Baux-de-Provence
- Le Domaine d'Éole à Eygalières

Et un nouvel hébergement de tourisme :

- Le camping Portes des Alpilles à Saint-Étienne du Grès

Déployée dans les Alpilles depuis 2013, la marque s'inscrit également dans la durée. Sept bénéficiaires ont renouvelé leur engagement en 2025 :

- Dans le tourisme : le Mas Saint-Paul et La Cala Melosa à Fontvieille, le Hameau de la Place à Eygalières, le camping Monplaisir à Saint-Rémy-de-Provence et les Garrigues de la Vallée des Baux au Paradou ;
- Dans l'agriculture : le GAEC La Coraline à Mouriès et la Boucabelle des Baux aux Baux-de-Provence.

Le Parc a également poursuivi le développement d'un nouveau référentiel avec la création d'un cahier des charges consacré à l'oléiculture soutenu par le Syndicat Interprofessionnel de l'Olivier de la Vallée des Baux-de-Provence. Plusieurs rencontres avec les exploitants agricoles ont permis d'avancer collectivement sur son contenu, avec un objectif de finalisation avant la fin de l'année 2026.

### Un réseau qui se rencontre et échange

L'animation du réseau s'est poursuivie avec deux temps de rencontre entre professionnels :

- Un after-work au Domaine d'Éole, à Eygalières, autour de l'histoire de l'exploitation, de ses engagements et des pratiques viticoles dans les Alpilles, suivi d'une dégustation des produits du domaine ;
- Un petit-déjeuner dans la cour de l'Hôtel de Sade, à Saint-Rémy-de-Provence, suivi d'une visite avec le conservateur Bernard Le Magoarou. Cette rencontre a permis de découvrir l'histoire et la vocation de ce lieu qui abrite les réserves archéologiques de Glanum.

### Destination Parcs : une nouvelle vitrine pour les Parcs naturels régionaux

Le 12 juin 2025, la Fédération des Parcs naturels régionaux de France a lancé Destination Parcs, une plateforme destinée à promouvoir les 60 Parcs comme destinations de tourisme durable et à valoriser leurs patrimoines, leurs expériences et leurs professionnels engagés.

Le Parc des Alpilles a largement contribué à cette démarche nationale, de sa conception à son alimentation en contenus. S'appuyant notamment sur la marque Valeurs Parc, la plateforme invite à découvrir les territoires à travers des expériences et des rencontres avec celles et ceux qui les font vivre. Destination-parcs.fr

## Informations complémentaires

Commission : Marque Valeurs Parc, réunie les 20 mai et 14 novembre

Communes concernées : toutes les communes du Parc

Contact : Basile Dubois - b.dubois@parc-alpilles.fr
Marjorie Carillet pour l'agriculture : agriculture@parc-alpilles.fr

École de Fontvieille

## Végétaliser les villages pour accompagner le paysage de demain

Le patrimoine végétal contribue fortement à l'identité paysagère des Alpilles. Face aux enjeux liés au changement climatique, à la biodiversité, aux usages de l'espace public et à la gestion de l'eau, le Parc accompagne les collectivités dans leurs projets de végétalisation.

### Des fiches pour accompagner les projets de végétalisation

En 2025, le Parc a poursuivi la démarche engagée pour constituer une collection de fiches pratiques sur la végétalisation des villages, conçue avec les communes et de nombreux partenaires. L'objectif : proposer des références communes et des palettes végétales adaptées aux Alpilles, en tenant compte des contraintes urbaines, climatiques et sanitaires.
Le travail mené en 2025 a permis de compléter la collection avec deux nouvelles fiches consacrées aux cimetières et aux zones d'activités, et d'actualiser les cinq fiches existantes consacrées aux placettes, parkings, rues et traverses, cours d'écoles et sorties de villages, notamment au regard des effets du changement climatique.

### Des cours d'école plus fraîches, plus perméables et plus vivantes

Infiltrer l'eau là où elle tombe : c'est le principe qui guide l'accompagnement du Parc pour la transformation des cours d'école. Désimperméabilisation, végétalisation et gestion de l'eau à la source permettent de réduire la pression sur les réseaux d'eaux pluviales, de recréer des sols vivants, de lutter contre les îlots de chaleur et de favoriser la biodiversité. Ces projets sont également des supports pédagogiques pour sensibiliser les enfants au cycle de l'eau.
En 2025, le Parc, le PETR Pays d'Arles et le CPIE ont poursuivi leur accompagnement auprès des communes :

- Orgon : projet redimensionné, travaux réalisés durant l'été et plantations avec les élèves en novembre, avec un travail sur la charte d'appropriation de la cour avec le CPIE.
- Paradou : travaux réalisés durant l'été, puis plantations avec les élèves en décembre, accompagnées d'animations du Parc et du CPIE sur la biodiversité et l'eau.
- Aureille : demandes de financement déposées, travaux réalisés durant l'été et plantations à l'automne.
- Saint-Martin-de-Crau : projet relancé par la nouvelle municipalité.
- Fontvieille : accompagnement à la définition du projet et lancement de la maîtrise d'œuvre ; travail avec les enfants et les parties prenantes engagé à l'automne.
- Saint-Étienne du Grès : accompagnement du Parc sur les volets concertation et pédagogie.

**Télécharger les 7 fiches :**
www.parc-alpilles.fr/vegetalisation-des-villages-et-villes/

## Informations complémentaires

Partenaires : DREAL, CD13, CCVBA, ARBE, PETR Pays d'Arles, CPIE

Budget / Financement : 16 000€ TTC pour les fiches végétalisation financés à 55 % par la Dreal, 25 % par le Département des Bouches-du-Rhône et 20 % par le Parc des Alpilles

Communes concernées : toutes les communes du Parc

Contact : Anne-Catherine Privat-Madelin, chargée de mission Aménagement du territoire, urbanisme et paysages - ac.privatmadelin@parc-alpilles.fr - Laurent Filipozzi, chargé de mission eau, air, énergie et déchets - l.filipozzi@parc-alpilles.fr

Journée d'échanges au Paradou

## Bien vieillir dans les Alpilles : expérimenter de nouvelles façons d'habiter

Le logement, adapté aux besoins de chacun et aux différents moments de la vie, constitue un enjeu important pour le territoire. Dans la continuité de ses travaux sur l'habitat, notamment avec le projet « Habiter les Alpilles » engagé en 2019, le Parc a souhaité approfondir la question des conditions de logement des seniors et de leur parcours résidentiel.

En partenariat avec AGIRC ARRCO, Malakoff Humanis et Récipro-Cité, le Parc a ainsi participé à une expérimentation visant à mieux connaître les attentes des seniors et à accompagner les communes dans la recherche de solutions adaptées. L'objectif est de favoriser des conditions de logement choisies plutôt que subies, en associant directement les habitants à la réflexion et en croisant leur parole avec l'expertise des professionnels de l'habitat.

### Une expérimentation menée au Paradou

La commune du Paradou s'est portée volontaire pour expérimenter cette démarche. En raison de la proximité des trois communes et de leur même code postal, des seniors du Paradou, des Baux-de-Provence et de Maussane-les-Alpilles ont été invités à participer aux ateliers.

Les 1er et 2 septembre 2025, deux journées de travail réunissant une dizaine de seniors ont permis d'échanger sur leurs besoins, leurs attentes et leurs envies en matière d'habitat. Les échanges ont notamment fait émerger plusieurs pistes : l'adaptation du logement actuel, la résidence intergénérationnelle et la colocation entre seniors.

En parallèle, plusieurs réunions ont été organisées avec les élus et les services de la commune afin de confronter les attentes exprimées aux opportunités foncières et immobilières, aux documents de planification et aux projets portés par la commune.
Un atelier réunissant seniors et élus a ensuite permis d'approfondir les solutions identifiées et de partager les différents points de vue sur les formes d'habitat envisageables.

### Des pistes concrètes pour la commune

La démarche s'est conclue par la réalisation d'un livrable comprenant une synthèse des attentes des seniors, le bilan des réflexions menées et une étude d'opportunité sur les différents modes d'habiter pouvant être développés sur la commune.

Une attention particulière a été portée au secteur du Meindray, où la commune souhaite développer un quartier innovant, adapté au site et au contexte local. La possibilité d'y créer une résidence intergénérationnelle a notamment été étudiée, avec l'ambition de proposer à la fois des logements pour les jeunes et les familles et une offre d'habitat adaptée aux seniors, favorisant le lien social et offrant des conditions de vie confortables.

© AdobeStock_Leszekglasner

## Informations complémentaires

Partenaires : Agirc Arcco, Récipro-Cité

Communes concernées : toutes les communes du Parc - Commune du Paradou (sur Appel à participation)

Contact :
Anne-Catherine Privat-Madelin, chargée de mission Aménagement du territoire, urbanisme et paysages
ac.privatmadelin@parc-alpilles.fr

© AdobeStock_Manthan Gupta

# Préserver la nuit et lutter contre la pollution lumineuse

La pollution lumineuse constitue un enjeu à la fois pour la biodiversité, les consommations énergétiques, la santé et la qualité du ciel nocturne. Le Parc poursuit ainsi ses actions de sensibilisation auprès des collectivités, des habitants et des professionnels, notamment dans le cadre du groupe Interparc Énergie animé à l'échelle des Parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur.

## Des outils pour accompagner les professionnels

En 2025, le groupe Interparc Énergie a conçu, avec le soutien de la Région Sud, trois dépliants consacrés à la réduction de l'éclairage privé, destinés aux commerçants, hôteliers et entreprises.
Ces supports présentent de manière simple les principales dispositions de la réglementation française sur l'éclairage extérieur et proposent des solutions concrètes pour limiter les éclairages inutiles : extinction des vitrines, enseignes et parkings, réduction des puissances, orientation des luminaires vers le bas, recours à des détecteurs de mouvement ou encore choix de températures de couleur plus chaudes.
Édités et diffusés dans l'ensemble des Parcs naturels régionaux de la Région Sud, ces dépliants sont notamment remis aux bénéficiaires de la marque Valeurs Parc naturel régional et mis à disposition de l'ensemble des professionnels du territoire. Ils constituent un outil pratique pour accompagner les acteurs économiques dans une démarche d'éclairage raisonné, bénéfique à la fois pour leurs consommations, leur budget et l'environnement nocturne.

## Le Jour de la Nuit : sensibiliser à l'obscurité

Le Parc a également participé à la 17ème édition du Jour de la Nuit en octobre 2025. Six communes (Aureille, Les Baux-de-Provence, Lamanon, Maussane-les-Alpilles, Le Paradou et Saint-Étienne du Grès) ont proposé des animations co-organisées avec le Parc.
Observation du ciel étoilé, balade nocturne à l'écoute des bruits de la nuit, contes, ateliers d'astronomie pour les enfants et conférence sur la pollution lumineuse ont permis d'aborder la nuit sous différents angles. À Aureille, une nouvelle animation destinée aux enfants proposait notamment de découvrir l'astronomie à travers des maquettes, des quiz, des coloriages et une observation du Soleil avant une conférence consacrée à la pollution lumineuse et à l'astronomie.
Environ 180 personnes ont participé aux différentes manifestations. Quatre agents du Parc ont accompagné les animations afin de sensibiliser le public à l'origine de la pollution lumineuse, à ses impacts sur les espèces et les écosystèmes, et aux solutions permettant de préserver l'obscurité nocturne.

## Informations complémentaires

Budget / Financement : Pour le kit pollution lumineuse 3 000€ financés à 80 % par la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur et 20 % par l'association du réseau des PNR du Sud

Communes concernées : Pour le jour de la Nuit Maussane-les-Alpilles, Saint-Étienne du Grès, les Baux-de-Provence, Aureille, Lamanon et Paradou

Contact : Laurent Filipozzi, chargé de mission Eau, air, énergie et déchets - l.filipozzi@parc-alpilles.fr

## AMBITION 4

# FÉDÉRER LE TERRITOIRE ET VALORISER SES PATRIMOINES

Vernissage de l'exposition « Les Alpilles par nature » aux Baux-de-Provence le 3 octobre 2025

## Deux expositions pour faire rayonner les Alpilles

En 2025, le Parc a porté deux projets d'exposition ambitieux, témoignant de sa volonté de faire vivre la culture sur le territoire et de créer des passerelles entre création artistique, patrimoines et sensibilisation à l'environnement. À la Maison du Parc comme hors les murs, ces deux expositions ont également permis de mettre en lumière le regard et le talent d'artistes liés au territoire.

### « Le Goût des Pierres » : artistes, habitants et paysages en dialogue

Présentée à la Maison du Parc à partir de l'été 2025 et jusqu'en avril 2026, « Le Goût des Pierres » constitue l'aboutissement de la résidence artistique et culturelle Terres de Légendes, menée pendant près d'un an avec la photographe arlésienne Aurore Valade.

Pour cette première résidence de création et de transmission accueillie par le Parc, l'artiste a parcouru les Alpilles et rencontré habitants, scientifiques et acteurs locaux pour composer un portrait sensible du territoire autour de la pierre, entre photographie, mémoire et poésie.

Le projet s'est aussi construit dans la transmission : plus de 100 élèves et jeunes du territoire ont participé à des ateliers de pratique artistique, notamment autour du cyanotype. Leurs créations ont intégré l'exposition aux côtés de celles de l'artiste. Le Musée Urgonia et la biennale culturelle G-Graines de Saint-Rémy-de-Provence ont également été associés à cette dynamique autour de la pierre.

### « Les Alpilles par nature » : l'exposition hors les murs

À l'automne, le Parc a choisi une autre manière de partager la culture et la connaissance du territoire en proposant « Les Alpilles par nature », une grande exposition photographique déployée dans l'espace public. À Aureille, aux Baux-de-Provence et à Saint-Rémy-de-Provence, les photographies ont investi rues et espaces publics pour aller directement à la rencontre des habitants et des visiteurs. Librement accessible, l'exposition donne à voir la remarquable biodiversité des Alpilles, mais aussi sa fragilité, à travers le regard sensible de photographes naturalistes.

Réalisée avec l'implication des communes d'Aureille et des Baux-de-Provence et le soutien de la Région Sud, cette exposition hors les murs permet au Parc de porter ses messages au-delà de ses propres équipements et de toucher de nouveaux publics, en faisant de l'espace public un lieu de découverte et de sensibilisation.

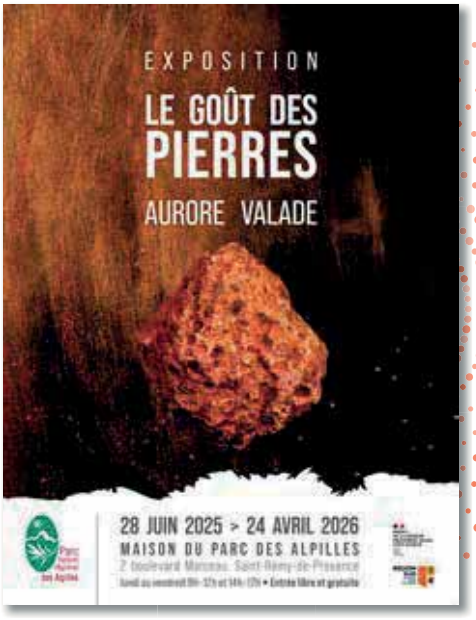


## Informations complémentaires

Partenaires : DRAC Provence-Alpes-Côte d'Azur, Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, Musée Urgonia, Biennale G-Graines de Saint-Rémy-de-Provence, communes d'Aureille et des Baux-de-Provence

Budget / Financement : Pour le goût des pierres > 10 000€ financés par la DRAC PACA, 5 000€ par la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, 3750€ par le Parc naturel régional des Alpilles - Pour l'exposition Les Alpilles par nature > 13 000€ HT financés à 80 % par la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur et 20 % par les communes et le Parc des Alpilles

Communes concernées : toutes les communes du Parc

Contact : Romain Blanc, chargé de mission connaissance et vie du territoire - r.blanc@parc-alpilles.fr

Inauguration du belvédère
le 29 novembre 2025

# Un nouveau belvédère sur la grande pinède des Alpilles

Le 29 novembre 2025, le Parc naturel régional des Alpilles et la commune de Saint-Étienne du Grès ont inauguré le nouveau belvédère de Notre-Dame du Château, aménagé au sommet du promontoire dominant la grande pinède des Alpilles.
Inscrit dans le Schéma d'interprétation du territoire des Alpilles, ce nouvel équipement concrétise la volonté du Parc de proposer des aménagements qualitatifs permettant de découvrir autrement les paysages et les patrimoines, tout en favorisant une fréquentation douce et respectueuse des espaces naturels.

### Comprendre la forêt en regardant le paysage

Par sa situation privilégiée, Notre-Dame du Château offre un panorama exceptionnel sur l'un des grands paysages forestiers des Alpilles. Le belvédère et ses dispositifs d'interprétation invitent les visiteurs à mieux comprendre cette « grande pinède », sa biodiversité et les activités qui la façonnent : sylviculture, pastoralisme ou encore tourisme de nature.
Le site permet ainsi d'aborder les multiples fonctions de la forêt méditerranéenne : réservoir de biodiversité, ressource économique renouvelable, espace de loisirs mais aussi milieu particulièrement exposé au risque incendie.
Il constitue également un lieu privilégié pour l'observation et l'écoute des oiseaux emblématiques du massif, notamment le Hibou Grand-Duc et le Circaète Jean-le-Blanc.

### Un aménagement ancré dans son territoire

Conçu par l'Atelier aux Iris et réalisé par Passion Acier Design, le belvédère épouse la déclivité naturelle du rocher et privilégie les matériaux et savoir-faire locaux. Son platelage fait notamment appel au pin d'Alep, essence emblématique dont le Parc accompagne la valorisation en tant que ressource locale et durable.
Cette réalisation constitue également le premier maillon d'un ensemble de points de vue imaginés dans le cadre du Schéma d'interprétation pour donner à lire la mosaïque des paysages des Alpilles.

## Informations complémentaires

Budget / Financement : 40 000€ HT financés par la Métropole Aix-Marseille-Provence, la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur et le Parc des Alpilles

Commune concernée : Saint-Étienne du Grès

Contact : Jonathan Baudel, chargé de mission gestion durable de la forêt - j.baudel@parc-alpilles.fr

# Partager la connaissance et la passion des Alpilles avec le grand public

Partager la connaissance des Alpilles est au cœur des missions du Parc naturel régional des Alpilles. Cette ambition se concrétise à travers des actions de sensibilisation et des événements ouverts au grand public, permettant de (re)découvrir le territoire en toutes saisons. Pour cela, le Parc mobilise ses équipes et de nombreux partenaires pour proposer des rendez-vous riches et conviviaux autour des patrimoines naturels, culturels et paysagers.

Les objectifs des « Rendez-vous du Parc » sont de proposer un agenda riche et varié d'événements ouverts au public, de sensibiliser aux enjeux environnementaux et culturels des Alpilles et de renforcer l'attachement des habitants et des visiteurs au territoire.

**Actions menées en 2025 :**

- Publication de l'agenda des « Rendez-vous du Parc » : près de 150 sorties, ateliers et manifestations ont été annoncés dans le programme 2025, mêlant rendez-vous proposés par le Parc et sélection d'animations de ses partenaires. Nature, patrimoine, terroir, culture, activités de pleine nature ou rendez-vous familiaux permettent de découvrir les Alpilles sous toutes leurs facettes.
- Une programmation au fil des saisons : balades naturalistes et ornithologiques, découverte de la flore et de la géologie, sorties autour de l'eau et des paysages, rencontres avec les agriculteurs, ateliers pour les enfants, randonnées ou conférences ont rythmé l'année. Plusieurs temps forts nationaux ou régionaux ont également été relayés : Fête de la nature, Nuit de la chauve-souris, Journées européennes du patrimoine, Jour de la Nuit ou encore les 50 ans du Conservatoire du Littoral.
- De nouveaux rendez-vous pour renouveler les approches : la programmation 2025 a notamment permis de développer des animations mêlant nature et culture provençale autour du Bestiari dis Aupiho, mais aussi des rencontres autour des savoir-faire agricoles - vie d'une ruche, culture de la pivoine, cueillette et distillation du lavandin, découverte d'une exploitation d'oliviers et d'amandiers, et des propositions plus familiales ou sensibles comme les balades avec les petits ânes, les ateliers dessin, le cyanotype ou encore les balades sensorielles.
- Une présence sur les grands événements du territoire : le Parc est allé à la rencontre du public lors de plusieurs manifestations, notamment au Salon des Agricultures de Provence au Domaine du Merle mais aussi à Beauchamps en fête à Arles.

## Informations complémentaires

Partenaires : Pour concevoir et mettre en œuvre ses programmes, le Parc s'associe à l'Éducation nationale et à une quinzaine de partenaires animateurs parmi lesquels Chemin Faisan, Arts de Vivre, le CPIE Rhône Pays d'Arles, le CEN PACA, le Musées des Alpilles, Urgonia, le site archéologique de Glanum, la LPO PACA, Julien Perez, Phytopause, les P'tits ânes, etc.

Budget / Financement : 10 000€ TTC financés à 80 % par la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur et 20 % par le Parc des Alpilles

Commune concernée : toutes les communes du Parc

Contact : Romain Blanc, chargé de mission connaissance et vie du territoire - r.blanc@parc-alpilles.fr

## Éduquer à l'environnement et au territoire

À l'interface entre les établissements scolaires, les collectivités membres et les structures d'animation, le Parc mobilise ses ressources et ses partenaires pour accompagner les projets de classes, de la maternelle aux études supérieures.

Son offre éducative s'appuie sur plusieurs dispositifs :

- **Class'Alpilles,** pour les écoles primaires du territoire.
- **Mon lycée dans les Alpilles,** pour les lycéens de la Région Sud.
- **Jardiner au naturel à la Maison du Parc,** pour découvrir les liens entre agriculture, biodiversité et saisonnalité.
- **Les ressources pédagogiques,** pour outiller les enseignants et éducateurs.
- **Les Défis du Parc,** pour mobiliser la jeunesse autour d'actions écocitoyennes.

### Une année scolaire 2024-2025 de transition

L'évolution des modalités de financement conduit le Parc à adapter son offre et l'accompagnement des classes. Les communes et le Parc restent mobilisés : les formats sont ajustés, les projets priorisés et de nouveaux partenariats financiers développés, notamment avec la Métropole Aix-Marseille-Provence.

En cette année de transition :

- 160 classes ont été retenues ;
- 3 587 élèves ont bénéficié des projets ;
- 426 demi-journées d'interventions pédagogiques ont été réalisées ;
- 37 transports scolaires ont été pris en charge pour faciliter l'accès des lycéens aux sites.

Les enseignants disposent de plus de 43 thématiques réparties en 9 grandes entrées : biodiversité, climat, géologie, alimentation, paysage, patrimoine, santé et environnement, etc. Chacun peut construire une progression adaptée à ses objectifs.

Les formats vont d'une journée d'immersion dans les Alpilles à deux journées d'intervention, voire huit demi-journées pour certains projets comme les Aires terrestres éducatives. Malles pédagogiques, jeux, fiches et expositions complètent cet accompagnement.

### « Mon lycée dans les Alpilles » fait peau neuve

L'accueil des lycéens a connu un essor important, passant de 107 élèves de 2 lycées en 2017 à 1 525 élèves de 9 lycées en 2024. Le soutien de la Région Sud, à travers ses deux Plans climat, a renforcé le dispositif et facilité les déplacements, avec 100 trajets financés en cinq ans.

En 2025, le dispositif évolue dans le cadre de nouvelles modalités de financement et de prise en charge des interventions et des transports, avec l'objectif de poursuivre l'accueil des lycéens dans les Alpilles.

Désormais 2 propositions sont faites aux classes et peuvent se cumuler :

- **L'offre classique :** une journée pédagogique autour de cas d'étude dans les Alpilles, en lien avec les disciplines scolaires. Le coût de l'animateur nature est désormais à la charge du lycée.
- **La Rando Parc, proposée gratuitement :** une immersion dans les Alpilles pour échanger sur les enjeux du territoire et la gestion de l'environnement.

32 classes de 9 lycées ont participé aux Randos Parc, accompagnées par le service éducation et d'autres agents du Parc.

Les lycées mobilisés proviennent de Tarascon, Saint-Rémy-de-Provence, Arles, Châteaurenard, Salon-de-Provence, Gardanne, Avignon et Nîmes.

### Les Aires terrestres éducatives des Alpilles à l'honneur

Proposée par l'Office français de la biodiversité (OFB), une Aire terrestre éducative (ATE) s'adresse aux élèves du CE2 au lycée dans un projet autour de la biodiversité, sur un site proche de l'école. Accompagnée par un référent pédagogique, la démarche se transmet de classe en classe.
Avec le soutien de l'OFB, le Parc accompagne les classes durant environ huit demi-journées, complétées par les activités de l'enseignant. Les élèves découvrent le site et sa gestion, décident d'actions concrètes, puis passent le relais aux plus jeunes.

En 2025, six ATE ont été menées : les trois « historiques » au Paradou, à Aureille et à Mouriès, et trois nouvelles à Sénas (école Jean-Moulin 2, aux étangs de Malespine), à Saint-Rémy-de-Provence (école République, au lac des Peiroou) et à Tarascon (collège Sainte-Marthe, vers Château Gaillard).

Parmi les réalisations des élèves :

- Des séances de sensibilisation « écogardes » à Saint-Rémy-de-Provence.
- Des podcasts alertant sur les fake news concernant la biodiversité à Aureille.
- Une chasse au trésor en géocaches à Sénas.

La Fédération des Parcs de France et l'OFB ont sélectionné le Parc pour une expérimentation nationale en reconnaissance du travail de coordination, de communication et de mise en lien des acteurs, en complément des associations animatrices.

## Informations complémentaires

Partenaires : Pour concevoir et mettre en œuvre ses programmes, le Parc s'associe à l'Éducation Nationale et à une quinzaine de partenaires animateurs parmi lesquels l'association Chemin Faisan, Arts de Vivre, CPIE Rhône Pays d'Arles, Musées des Alpilles et Urgonia, site archéologique de Glanum, LPO PACA, 1 enfant - 1 jardin, Lou major photo, les sentiers du vivre ensemble, etc

Budget / Financement : 100 000€ pour l'éducation 2024-2025, cofinancés par le Parc, les communes, la Métropole Aix-Marseille-Provence, l'ARS, l'OFB.

Commune concernée : toutes les communes du Parc

Contact : Romain Blanc, chargé de mission connaissance et vie du territoire - r.blanc@parc-alpilles.fr

Remise des prix de la Course du Parc

## Le Grand Pique-Nique du Parc à Lamanon

En 2025, le traditionnel Grand Pique-Nique du Parc des Alpilles a exceptionnellement quitté la Maison du Parc pour s'installer à Lamanon, le dimanche 14 septembre, à l'occasion du week-end inaugural organisé par la commune pour la réouverture du site troglodytique médiéval de Calès.
Fermé au public depuis plusieurs années pour d'importants travaux de sécurisation, ce site emblématique des Alpilles retrouvait à cette occasion ses visiteurs. Le Parc et la commune ont choisi de mettre en synergie leurs deux événements, permettant d'enrichir la programmation proposée tout au long du week-end et de renforcer son attractivité auprès du public.

### Une journée pour découvrir les Alpilles autrement

Après une course nature de 8 km organisée dans la matinée, plusieurs centaines de visiteurs ont rejoint le site de Calès pour partager leur pique-nique dans une ambiance conviviale. Le Parc a offert un apéritif composé de produits Valeurs Parc, avant la remise des prix de la course.
L'après-midi a laissé place à la découverte du site et de ses patrimoines à travers une programmation particulièrement riche : visite commentée de Calès, balades consacrées à la botanique, à l'eau, à la forêt et aux paysages, balade elfique, animations nature et ateliers de découverte du Parc.

### Un événement fédérateur

Cette édition délocalisée a permis de croiser les publics et de réunir, autour d'un même événement, patrimoine historique, découverte de la nature, activités de pleine nature, produits locaux et convivialité.
Avec plusieurs centaines de visiteurs au rendez-vous, cette journée a illustré tout l'intérêt des collaborations entre le Parc et ses communes pour mutualiser les initiatives, renforcer leur visibilité et proposer des événements fédérateurs à l'échelle du territoire.

## Informations complémentaires

Budget / Financement : 5 000€ TTC sur budget EET
Commune concernée : Lamanon
Contact : Laetitia Baudry, chargée de mission communication - l.baudry@parc-alpilles.fr

## La vie de la Maison du Parc

En 2025, la Maison du Parc a poursuivi son rôle de lieu d'accueil, d'information et de découverte du territoire. Habitants, visiteurs, partenaires et élus s'y retrouvent tout au long de l'année pour découvrir les Alpilles, participer aux activités proposées ou échanger autour des projets du territoire.

### Accueil du public

La fréquentation est restée stable avec environ 1 600 visiteurs accueillis physiquement, hors événements et manifestations. Habitants et visiteurs viennent principalement chercher des informations sur les Rendez-vous du Parc, les expositions, les randonnées, le patrimoine ou les conditions d'accès au massif.
À distance, environ 1 600 demandes téléphoniques ont été traitées. La Maison du Parc reste également un lieu de rencontre des acteurs du territoire : 22 réunions ont accueilli près de 400 élus, partenaires et acteurs locaux.

### Expositions et événements

Les deux expositions présentées en 2025 ont accueilli 1 390 visiteurs :
- « Herbes sauvages des Alpilles », de janvier à juin : 683 visiteurs
- « Le Goût des Pierres », de juillet à décembre : 707 visiteurs

Plusieurs rendez-vous ont également rythmé l'année : vernissage et atelier cyanotype autour du Goût des Pierres, Journées européennes du patrimoine avec 70 visiteurs, ainsi que deux conférences consacrées aux orchidées et aux animaux des Alpilles.

La Maison du Parc des Alpilles est ouverte au public du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Vernissage de l'exposition « Le goût des Pierres »

## Informations complémentaires

Contact : Émilie Favier, agent d'accueil
e.favier@parc-alpilles.fr

## Les actions de communication

### Une communauté toujours plus nombreuse

La présence numérique du Parc poursuit sa progression. En 2025, les réseaux sociaux rassemblent désormais plus de 15 000 abonnés. Facebook enregistre 1 200 nouveaux abonnés (+15 %) tandis qu'Instagram poursuit également sa croissance avec 221 abonnés supplémentaires.

Pour accompagner cette dynamique, le Parc a accueilli une volontaire en service civique, dans le cadre d'une mission d'ambassadrice en communication et sensibilisation environnementale.

### Une présence médiatique soutenue

Avec près de 100 articles et reportages, le Parc maintient une présence régulière dans les médias, notamment dans la presse municipale, relais essentiel auprès des habitants du territoire.

Temps fort de l'année : France 2 a consacré en décembre une série de cinq reportages aux Alpilles dans son journal de 13 heures. Une belle vitrine nationale en hors saison, qui a permis de valoriser le territoire et plusieurs bénéficiaires de la marque Valeurs Parc.

### De nouvelles images pour raconter les Alpilles

En 2025, le Parc a engagé la constitution d'une nouvelle banque de vidéos, destinée à renouveler ses supports de communication et à mettre des contenus de qualité à disposition de ses partenaires. Repérage des sujets et des sites, programmation des tournages et réalisation de premiers sujets tests ont marqué cette première année de travail.

Autre nouveauté : la réalisation du premier numéro des « Bons plans des jours rouges », un catalogue d'activités proposant des alternatives de découverte des Alpilles lors des périodes de fermeture du massif liées au risque incendie.

Enregistrement du podcast « Les chemins nous parlent » avec Yannick Lemesle et Chloé Sanchez (Ondes sonores)

Stand Interparc sur la Fête du Parc naturel régional du Verdon le 5 octobre 2025

## Des projets Interparc pour élargir les publics

Le Parc poursuit son implication dans Chemins des Parcs, aux côtés des huit autres Parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur, en participant au développement de la plateforme et à son animation sur les réseaux sociaux. En octobre, les Alpilles ont notamment accueilli un tournage photo et vidéo avec la créatrice de contenus outdoor Florine Tournier, à Tarascon, Eygalières et Aureille.
*Randonnées dans les Parcs du Sud sur cheminsdesparcs.fr*

Le Parc a également contribué à la collection de podcasts « Les chemins nous parlent », enrichie de neuf nouveaux épisodes en 2025. Dans les Alpilles, Yannick Lemesle et Chloé Sanchez (Ondes sonores) ont imaginé un voyage dans l'univers des abeilles sauvages, transformant les sons des insectes en création musicale. *En écoute sur https://soundcloud.com/parcsnaturelsregionauxsud*

## Les publications marquantes de 2025

- Deux lettres d'information, printemps et automne
- Programme des Rendez-vous du Parc 2025
- Programme pédagogique 2025-2026
- Rapport d'activité 2024
- Réédition du Guide des producteurs en vente directe

*En lecture et téléchargement sur https://www.parc-alpilles.fr/le-parc-naturel-regional/kiosque/*

## Une présence sur les événements du territoire

Le Parc est également allé à la rencontre des publics lors de nombreux événements : Nettoyons le Sud, Forum Collectif Provence, Fête de la nature, Salon des Agricultures de Provence, Journées du Patrimoine, Jour de la Nuit, fête du renouvellement de la Charte du Parc du Verdon et 100 % Sport Nature.

La Lettre
du Parc naturel régional des Alpilles
Numéro 13 - Deuxième semestre 2025
DELVÉDÈRE
LES TRAVAUX DU BELVÉDÈRE de Notre-Dame du Château ont démarré
NOUVELLE AVENTURE dans les Alpilles
Exposition photo
« LES ALPILLES PAR NATURE »
Une autre vie s'invente ici

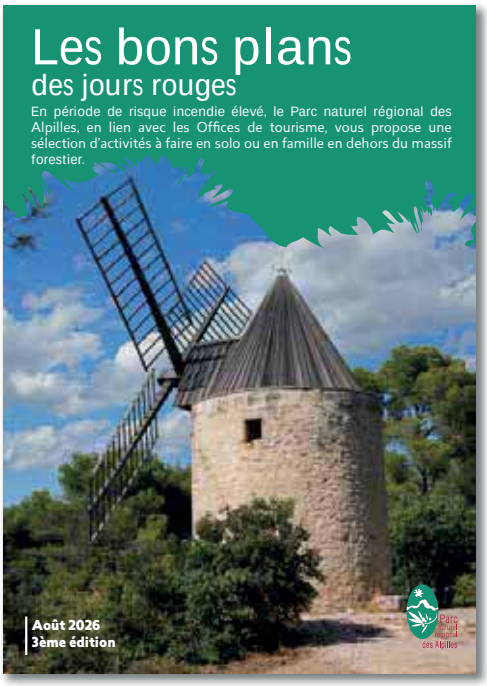


## Informations complémentaires

Communes concernées : toutes les communes du Parc

Contact : Laetitia Baudry, chargée de mission communication - l.baudry@parc-alpilles.fr

**Maison du Parc naturel régional des Alpilles**

2 boulevard Marceau - 13210 Saint-Rémy-de-Provence
T. 04 90 90 44 00
**www.parc-alpilles.fr**

Suivez-nous sur :
& @parcalpilles
& @Parc naturel régional des Alpilles

Parc naturel régional des Alpilles
Une autre vie s'invente ici